JOURNAL

DU TEMPLE.


LOUIS XVI.

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA TOUR DU TEMPLE

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

Animus meminisse horret.... VIRG.

Par M. CLERY, valet-de-chambre du Roi.

A LONDRES,

De l'Imprimerie de BAYLIS, GRÉMILLESTREET.

JOURNAL

DU TEMPLE.

J'AI servi pendant cinq mois le Roi et son Auguste Famille dans la tour du Temple; et malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étoient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événemens qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires; je n'en ai ni le talent ni la prétention.

Seul témoin continuel des traitemens injurieux qu'on a fait souffrir au Roi et à sa Famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.

Quoiqu'attaché depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-deux à la Famille Royale, et témoin, par la nature de mon service, des événemens les plus désastreux pendant le cours de la révolution, ce seroit sortir de mon sujet, que de les décrire, ils sont pour la plupart recueillis dans différens ouvrages. Je commencerai donc ce journal à l'époque du 10 août mil sept cent quatre-vingt-douze, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur Roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abîme de malheurs.

J'étois de service auprès de monsieur le Dauphin à l'époque du 10 août. Dès le matin du 9, l'agitation des esprits étoit extrême, des grouppes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Tuileries le plan des conjurés. Le tocsin devoit sonner à minuit dans toute la ville, et les *Marseillais*, réunis aux habitans du faubourg Saint-Antoine, devoient aussitôt marcher pour assiéger le château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur, je ne rendrai

compte que des événemens dont j'ai été le témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le palais.

Le 9 au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de monsieur le Dauphin, je sortis des Tuileries pour chercher à connoître l'opinion publique. Les cours du château étoient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes sections, disposés à défendre le Roi. J'allois au Palais-Royal dont je trouvai presque toutes les issues fermées : des gardes nationaux y étoient sous les armes, prêts à marcher aux Tuileries pour soutenir les bataillons qui les avoient précédés ; mais une populace agitée par les factieux remplissoit les rues voisines, et ses clameurs retentissoient de toutes parts.

Je rentrai au château vers onze heures par les appartemens du Roi. Les personnes de sa cour, et celles de son service s'y rassembloient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de monsieur le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le sallon jusqu'à cinq heures du matin avec madame de *S. Brice*,

femme-de-chambre du jeune prince. A six heures, le Roi descendit dans les cours du château, et passa en revue les gardes nationaux et les suisses, qui jurèrent de le défendre. La Reine et ses enfans suivoient le Roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses : elles furent bientôt étouffées par les cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la nation!*

L'attaque des Tuileries ne paraissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis le quai jusqu'au Pont-Neuf. Je rencontrai par-tout des rassemblemens de gens armés, dont les mauvaises intentions n'étoient pas douteuses ; ils portoient des piques, des fourches, des haches, des croissans. Le bataillon des *Marseillais* marchoit dans le plus grand ordre avec ses canons, mèche allumée : il invitoit le peuple à le suivre, *pour l'aider*, disoit-il, *à faire déloger le tyran et proclamer sa déchéance à l'assemblée nationale.* Trop certain de ce qui alloit se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Tuileries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortoit en

désordre par la porte du jardin vis-à-vis du Pont-Royal. La douleur étoit peinte sur le visage de la plupart d'entr'eux. Plusieurs disoient: « Nous avons juré ce matin de défendre » le Roi, et au moment où il court le plus » grand danger, nous l'abandonnons. » Les autres, du parti des conspirateurs, injurioient, menaçoient leurs camarades, et les forçoient à s'éloigner. Les bons se laissèrent ainsi dominer par les séditieux ; et cette foiblesse coupable, qui jusques-là avoit produit tous les maux de la révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien de tentatives pour pénétrer dans le palais, je fus reconnu par le suisse d'une des portes et je parvins à entrer. J'allai sur-le-champ à l'appartement du Roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire Sa Majesté de tout ce que j'avois vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la lâcheté de plusieurs bataillons qui abandonnoient successivement les Tuileries. Ceux des gardes nationaux qui res-

toient à leur poste, au nombre de quatre ou cinq cents, montrèrent autant de fidélité que de courage; ils furent placés indistinctement avec les suisses dans l'intérieur du palais, aux différens escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avoient passé la nuit sans prendre aucune nourriture; je m'empressai avec d'autres serviteurs du roi de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne point abandonner la Famille Royale. Ce fut alors que le Roi donna le commandement de l'intérieur de son palais à messieurs le maréchal de *Mailly*, le duc *du Châtelet*, le comte *de Puységur*, le baron *de Vioménil*, le comte *d Hervilly*, le marquis du *Pujet*, etc. Les personnes de la cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort, la personne du Roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'assemblée législative tenoit ses séances dans le bâtiment du Manège, donnant sur le jardin des Tuileries. Le Roi lui avoit

adressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvoit, et l'inviter à nommer une deputation qui l'aidât de ses conseils; l'assemblée, quoique l'attaque du château se préparât sous ses yeux, n'avoit fait aucune réponse.

Quelques instants après, on vit entrer le département de Paris et plusieurs municipaux, ayant à leur tête *Rœderer*, alors procureur-général-syndic. *Rœderer*, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement Sa Majesté à se rendre avec sa famille à l'assemblée : il assura que le Roi ne pouvoit plus conter sur la garde nationale; et que s'il restoit dans son palais, ni le département ni la municipalité de Paris ne répondoit plus de sa sûreté. Le Roi l'écouta sans émotion; il rentra dans sa chambre avec la Reine, les ministres et un petit nombre de personnes, et bientôt après il en sortit pour se rendre avec sa famille à l'assemblée. Il étoit entouré d'un détachement de suisses et gardes nationaux. De toutes les personnes du service, madame la princesse *de Lamballe*, et madame la marquise *de Tourzel*, gouvernante des

enfans de France, eurent seules la permission de suivre la Famille Royale. Madame *de Tourzel*, pour ne pas quitter le jeune prince, fut obligée de laisser aux Tuileries mademoiselle sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il étoit alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartemens, j'attendois avec terreur la suite de la démarche du Roi : j'étois aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avoit déjà une demi-heure que la Famille Royale étoit à l'assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillans quatre têtes placées sur des piques, que l'on portoit du côté du lieu des séances du corps législatif. Ce fut-là, je crois, le signal de l'attaque du château ; car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets cribloient le palais. Le Roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sureté ; mais toutes les issues étoient fermées, et une mort certaine nous attendoit. Je cours de toutes parts ; déjà les appartemens et les escaliers étoient jonchés de morts ; je me détermine à sauter sur la terrasse par une

fenêtre de l'appartement de la Reine. Je traverse rapidement le parterre pour gagner le Pont-Tournant. Un gros de suisses, qui m'avoit précédé se rallioit sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau : je voulus sauter sur le quai ; le feu continuel qui partoit du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de monsieur le Dauphin : là, des *Marseillais* qui venoient de massacrer plusieurs suisses les dépouilloient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : « Comment, ci-» toyen, me dit-il, tu es sans armes? Prends » cette épée, aide-nous à tuer ». Un autre *Marseillais* s'en empara. J'étois en effet, sans armes, et vêtu d'un simple frac; si quelque chose eût indiqué que j'étois du service au château, je n'eusse pas échappé.

Quelques suisses poursuivis, se réfugièrent dans une écurie peu distante de-là, moi-même je m'y cachai : ces suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris de ces malheureuses victimes, le maître de la maison, M. *le Dreux*, accourut : je profitai de

cet instant pour entrer chez lui, et sans me connoître, M. *le Dreux* et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fût passé. J'avois dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du prince Royal, et une carte d'entrée aux Tuilleries sur laquelle étoient écrits mon nom et la nature de mon service; ces papiers auroient pu me faire reconnoître: j'eus à peine le temps de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison pour s'assurer si des suisses n'y étoient point cachés; M. *le Dreux* me dit de faire semblant de travailler à des desseins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour raconter froidement leurs assassinats. Je restai dans cet asyle depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des horreurs qui se commirent sur la place de Louis XV. Des hommes assassinoient, d'autres coupoient la tête des cadavres; des femmes, oubliant toute pudeur, les mutiloient, en arrachoient des lambeaux, et les portoient en triomphe.

Pendant cette intervalle, madame de *Ram-*

baut, femme-de-chambre de monsieur le Dauphin, qui n'avoit échappé qu'avec peine au massacre des Tuileries, vint aussi se réfugier dans cette maison; quelques signes que nous nous fîmes, nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui, dans ce moment, arrivèrent de l'assemblée nationale, nous apprirent que le Roi, *suspendu de ses fonctions*, étoit gardé à vue avec la Famille Royale dans la loge du rédacteur du *Logographe*, et qu'il étoit impossible d'approcher de sa personne.

Je résolus alors d'aller trouver ma femme et mes enfans, dans une maison de campagne, à cinq lieues de Paris, que j'habitois depuis plus de deux ans; mais les barrières étoient fermées, et je ne devois pas abandonner madame *de Rambaut*. Nous convînmes de prendre la route de Versailles où elle demeuroit, les fils de nos hôtes nous accampagnèrent. Nous traversâmes le pont Louis XVI, couvert de cadavres nus, déjà putréfiés par la grande chaleur; et, après bien des dangers, nous sortîmes de Paris par une brêche qui n'étoit point gardée.

Dans la plaine de Grenelle, nous fûmes

rencontrés par des paysans à cheval qui crièrent de loin, en nous menaçant de leurs armes : « Arrête, ou la mort ». L'un d'eux me prenant pour un garde du Roi, me coucha en joue et alloit tirer sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la municipalité de Vaugirard. « Il y en a déjà une « vingtaine, disoit-il, l'abatis sera plus » grand ». Arrivés à la municipalité, nos hôtes furent reconnus; le Maire m'interrogea, « Pourquoi, dans le danger de la patrie » n'es-tu pas à ton poste ? Pourqui quittes- » tu Paris ? Cela annonce de mauvaises in- » tentions ». — « Oui, oui, cria la populace, » en prison, les aristocrates, en prison ».— « C'est précisement, répondis-je, parce que » je voulois me rendre à mon poste, que vous » m'avez rencontré sur la route de Versailles, » où je demeure, c'est-là qu'est mon poste, » comme c'est ici le vôtre ». — On interrogea aussi madame *de Rambaut*, nos hôtes assurèrent que nous disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grace à la providence de n'avoir pas été conduit à la prison de Vaugirard; on venoit d'y enfermer vingt-deux gardes du Roi, que l'on conduisit à l'Abbaye, où ils furent massacrés, le 2 septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque instant pour vérifier nos passe-ports. Je conduisis madame *de Rambaut* chez ses parens, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chûte que j'avois faite en sautant par une fenêtre des Tuilleries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorables événemens qui venoient de se passer, m'accablèrent tellement, que j'eus une fièvre très-forte. Je gardai le lit pendant trois jours; mais impatient de savoir le sort du Roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.

Le 13 au soir, j'appris à mon arrivée que la Famille Royale, après avoir été retenue depuis le 10 aux Feuillans, venoit d'être conduite au Temple; que le Roi avoit fait choix pour son service de M. *de Chamilly*, son premier valet-de-chambre, et que M. *Huë*, huissier de la chambre du Roi, et destiné à la place de premier valet-de-chambre de monsieur le Dauphin, devoit servir ce jeune prince. Madame la princesse *de Lamballe*, madame la marquise *de Tourzel*

et madamoiselle Pauline *de Tourzel* avoient accompagné la Reine. Les dames *Thibaut*, *Bazire*, *Navarre* et *St. Brice*, femmes-de-chambre, avoient suivis les trois princesses et le jeune prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de monsieur le Dauphin, et j'allois retourner à la campagne, lorsque, le sixième jour de la détention du Roi, je fus informé que l'on avoit enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étoient dans la tour auprès de la Famille Royale, et qu'après les avoir interrogées au conseil de la commune de Paris, on les avoient conduites à la prison de la Force, excepté M. *Huë*, qui fut ramené au Temple pour servir le Roi. On chargea *Pétion*, alors maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions, je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune prince. Je me présentai chez *Pétion*; il me dit que faisant partie de la maison du Roi, je n'obtiendrois pas l'agrément du conseil général de la commune; je citai M. *Huë* qui venoit d'être envoyé par ce même conseil pour servir le

Roi, il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis ; mais j'observai qu'il étoit nécessaire, avant tout, qu'il fît part au Roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à Sa Majesté en ces termes.

SIRE,

« Le valet-de-chambre attaché au prince » Royal depuis son enfance, demande à » continuer son service auprès de lui ; comme » je crois que cette proposition vous sera » agréable, j'ai accédé à son vœu, etc. »

Sa Majesté répondit par écrit qu'elle m'agréoit pour le service de son fils ; en conséquence, je fus mené au Temple, on me fouilla, on me donna des avis sur la manière dont on prétendoit que je devois me conduire, et le même jour, 26 août, à huit heures du soir, j'entrai dans la tour.

Il me seroit difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse famille. Ce fut la Reine qui m'adressa la parole, et après des expressions pleines de bontés : « Vous servirez mon fils,

» ajouta-t-elle , et vous vous concerterez » avec M. *Huë* pour ce qui nous regarde. » J'étois tellement oppressé, qu'à peine je pus répondre.

Pendant le souper, la Reine et les princesses qui, depuis huit jours, étoient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrois peigner leurs cheveux; je répondis que je ferois tout ce qui leur seroit agréable. Un officier municipal s'appprocha de moi et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. *Huë* étoit seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaire pour la Famille Royale; je la servois indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du Roi se bornoit à le coiffer le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'apperçus que j'étois sans cesse observé par les officiers municipaux: un rien leur donnoit de l'ombrage; je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelqu'imprudence

prudence qui m'auroit infailliblement perdu.

Le deux septembre il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le Roi et sa famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin ; un municipal qui suivoit le Roi, dit à un de ses collègues : « Nous avons mal fait de consentir » à les promener cet après dîner. » J'avois remarqué dès le matin l'inquiétude des commissaires ; ils firent rentrer la Famille Royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la Reine que deux officiers municipaux qui n'étoient point de service à la tour, entrèrent, et l'un d'eux nommé *Mathieu*, ex-capucin, dit au Roi : « Vous ignorez, monsieur, ce qui se » passe : la patrie est dans le plus grand dan» ger, l'ennemi est entré en Champagne ; » le Roi de Prusse marche sur Châlons, vous » répondrez de tout le mal qui peut en résul» ter. Nous savons que nous, nos femmes, » nos efnans périrons, mais le peuple sera » vengé, vous mourrez avant nous ; cepen» dant il est temps encore, et vous pouvez....» — « J'ai tout fait pour le peuple, répon» dit le Roi, je n'ai rien à me reprocher. » Ce même *Mathieu* dit à M. *Huë* : « Le con-

» seil de la commune m'a chargé de vous » mettre en état d'arrestation. » — « Qui ? » demanda le Roi. « C'est votre valet-de-cham- » bre. » — Le Roi voulut savoir de quel crime on l'accusoit, mais il ne put rien apprendre, ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux officiers municipaux. On mit les scellés en présence de M. *Huë* sur le petit cabinet qu'il occupoit, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, *Mathieu* me dit : « Prenez garde à » la manière dont vous vous conduirez, il » vous en arriveroit autant. »

Le Roi m'appela un instant après : il me remit des papiers que M. *Huë* lui avoit rendus, et qui contenoient des notes de dépense. L'air inquiet des municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la tour, agitoient cruellement son cœur. Après son coucher, le Roi me dit de passer la nuit près de lui ; je plaçai un lit à côté de celui de Sa Majesté.

Le trois septembre, en habillant le Roi, Sa Majesté me demanda si j'avois appris des nouvelles de M. *Huë*, et si je savois quelque

chose des mouvemens de Paris. Je répondis que pendant la nuit j'avois entendu dire par un municipal, que le peuple se portoit aux prisons, que j'allois chercher à me procurer d'autres renseignemens. « Prenez garde » de vous compromettre, me dit le Roi, car » alors nous resterions seuls, et je crains » que leur intention ne soit de mettre près » de nous des étrangers. »

A onze heures du matin, le Roi étant réuni avec sa famille dans la chambre de la Reine, un municipal me dit de monter dans celle du Roi où je trouvai *Manuel* et quelques membres de la commune. *Manuel* me demanda ce que disoit le Roi de l'enlèvement de M. *Huë*, je lui repondis que Sa Majesté en étoit inquiète. « Il ne lui arrivera rien, » me dit-il, mais je suis chargé d'informer » le Roi qu'il ne reviendra plus, et que le » conseil le remplacera : vous pouvez l'en » prévenir. » Je le priai de m'en dispenser, et j'ajoutai que le Roi desiroit le voir rélativement à plusieurs objets dont la Famille Royale avoit le plus grand besoin. *Manuel* se détermina avec peine à descendre dans la chambre où étoit Sa Majesté, il lui fit part

de l'arrêté du conseil de la commune qui concernoit M. *Huë*, et la prévint qu'on enverroit une autre personne. « Je vous re-
» mercie, répondit le Roi, je me servirai du
» valet-de-chambre de mon fils, et si le con-
» seil s'y refuse, je me servirai moi-même,
» j'y suis résolu. » Le Roi lui parla ensuite des besoins de sa famille qui manquoit de linge et d'autres vêtemens. *Manuel* dit qu'il alloit en rendre compte au conseil, et se retira. Je lui demandai en le reconduisant si la fermentation continuoit, il me fit craindre par ses réponses, que le peuple ne se portât au Temple. « Vous vous êtes chargé d'un
» service difficile, ajouta-t-il, je vous exhorte
» au courage. »

A une heure, le Roi et sa famillle témoignèrent le desir de se promener; on s'y refusa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La Famille Royale sortit de table avec inquiétude et se réunit dans la chambre de la Reine. Je descendis pour dîner avec *Tison* et sa femme, employés au service de la tour.

Nous étions à peine assis, qu'une tête

au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de *Tison* jetta un grand cri; les assassins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que Sa Majesté étoit encore à table, ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards : c'étoit la tête de madame la princesse *de Lamballe*; quoique sanglante, elle n'étoit point défigurée : ses cheveux blonds encore bouclés flottoient autour de la pique.

Je courus aussitôt vers le Roi. La terreur avoit tellement altéré mon visage, que la Reine s'en apperçut; il étoit important de lui en cacher la cause; je voulois seulement avertir le Roi ou madame Elisabeth, mais les deux municipaux étoient présens. « Pour» quoi n'allez-vous pas dîner », me dit la Reine? — « Madame, lui répondis-je, je » suis indisposé. » Dans ce moment un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collègues. Le Roi leur demanda si sa famille étoit en sûreté : « On fait cou» rir le bruit », répondirent-ils, que vous » et votre famille n'êtes plus dans la tour :

» on demande que vous paroissiez à la croisée,
» mais nous ne le souffrirons point ; le peu-
» ple doit montrer plus de confiance à ses
» magistrats. »

Cependant les cris du dehors augmentoient : on entendit très-distinctement des injures adressées à la Reine. Un officier municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'assurer si la Famille Royale étoit dans la tour. L'un d'eux en habit de garde national, portant deux épaulettes et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre : les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la Reine du ton le plus grossier : « On veut vous cacher la tête de la
» *Lamballe* que l'on vous apportoit, pour
» vous faire voir comment le peuple se venge
» de ses tyrans ; je vous conseille de paroî-
» tre, si vous ne voulez pas que le peuple
» monte ici. » A cette menace la Reine tomba évanouie, je volai à son secours, madame Elisabeth m'aida à la placer sur un fauteuil : ses enfans fondoient en larmes et cherchoient par leurs caresses à la ranimer. Cet homme ne s'éloignoit point ; le Roi lui dit avec fer-

meté : « Nous nous attendons à tout ; mon-
» sieur ; mais vous auriez pu vous dispenser
» d'apprendre à la Reine ce malheur affreux. »
Il sortit alors avec ses camarades, leur but
étoit rempli.

La Reine revenue à elle mêla ses larmes à
celles de ses enfans, et passa avec la Famille
Royale dans la chambre de madame Elisa-
beth, d'où l'on entendoit moins les clameurs
du peuple. Je restai un instant dans la cham-
bre de la Reine ; et regardant par la fenêtre,
à travers les stores, je vis une seconde fois
la tête de madame la princesse de *Lamballe* ;
celui qui la portoit étoit monté sur les décom-
bres des maisons que l'on abattoit pour iso-
ler la tour ; un autre à côté de lui tenoit, au
bout d'un sabre, le cœur tout sanglant de
cette infortunée princesse. Ils voulurent for-
cer la porte de la tour, un municipal nommé
Daujon les harangua, et j'entendis très-dis-
tinctement qu'il leur disoit : « La tête d'An-
» toinette ne vous appartient pas, les dépar-
» temens y ont des droits, la France a confié
» la garde de ces grands coupables à la ville
» de Paris : c'est à vous de nous aider à les
» garder, jusqu'à ce que la justice nationale

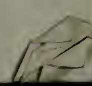
» venge le peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le soir de la même journée, un des commissaires me dit que la populace avoit tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la tour le corps nud et sanglant de la princesse *de Lamballe*, qui avoit été traîné depuis la prison de Force jusqu'au Temple; que des municipaux après avoir lutté contre cette populace, lui avoient opposé pour barrière un ruban tricolor attaché en travers de la principale porte d'entrée; qu'ils avoient inutilement réclamé du secours de la commune de Paris, du général *Santerre* et de l'assemblée nationale, pour arrêter des projets qu'on ne dissimuloit pas; et que pendant six heures, il avoit été incertain si la Famille Royale ne seroit pas massacrée. En effet, la faction n'étoit pas encore toute-puissante : les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étoient pas sur les moyens de l'exécuter, et l'assemblée desiroit peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance asses remarquable, c'est qu'après son récit, le muni-

cipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avoit coûté le ruban aux trois couleurs.

A huit heures de soir, tout étoit calme aux environs de la tour, mais la même tranquillité étoit loin de régner dans Paris où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en déshabillant le Roi, de lui faire part des mouvemens que j'avois vus, et des détails que j'avois appris. Il me demanda quels étoient ceux des municipaux qui avoient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille; je lui citai *Daujon* qui avoit arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fut rien moins que porté pour Sa Majesté. Ce municipal ne revint à la tour que quatre mois après; le Roi se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquilité, la Famille Royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avoit adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite tour, où le Roi étoit alors enfermé.



Elle étoit adossée à la grande tour, sans communication intérieure, et formoit un quarré long flanqué de deux tourelles; dans une de ces tourelles un petit escalier qui partoit du premier étage et conduisoit à une galerie sur la plate-forme; et dans l'autre étoient des cabinets qui correspondoient à chaque étage de la tour.

Le corps de bâtiment avoit quatre étages. Le premier étoit composé d'un anti-chambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvoit une bibliothèque de douze à quinze cent volumes.

Le second étage étoit divisé à-peu-près de la même manière. La plus grande pièce servoit de chambre à coucher à la Reine et à monsieur le Dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite anti-chambre fort obscure, étoit occupée par madame Royale et madame Elisabeth. Il falloit traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle, et ce cabinet qui servoit de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, étoit commun à la Famille Royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le Roi demeuroit au troisième étage et couchoit dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle lui servoit de cabinet de lecture. A côté étoit une cuisine séparée de la chambre du Roi par une petite pièce obscure, qu'avoient habitée MM. *de Chamilly* et *Huë*, et sur laquelle étoient les scellés. Le quatrième étage étoit fermé. Il y avoit au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit aucun usage.

Le Roi se levoit ordinairement à six heures du matin : il se rasoit lui-même; je le coiffois et l'habillois. Il passoit aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le municipal restoit dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le Roi. Sa Majesté prioit à genoux pendant cinq ou six minutes, et lisoit ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeûner, je descendois chez la Reine; elle n'ouvroit sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le municipal n'entrât chez elle. Je faisois la toilette du jeune prince; j'arrangeois les cheveux de la Reine, et j'allois pour le même service

dans la chambre de madame Royale et madame Elisabeth. Ce moment de la toilette étoit un de ceux où je pouvois instruire la Reine et les princesses de ce que j'avois appris. Un signe indiquoit que j'avois quelque chose à leur dire, et l'une d'elles causant avec l'officier municipal, détournoit son attention.

A neuf heures la Reine, ses enfans et madame Elisabeth montoient dans la chambre du Roi pour le déjeûner; après les avoir servis, je faisois les chambres de la Reine et des princesses; *Tison* et sa femme ne m'aidoient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'étoit pas pour le service seulement qu'on les avoit placés dans la tour : un rôle plus important leur avoit été confié; c'étoit d'observer tout ce qui auroit pu échapper à la surveillance des municipaux, et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entroient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avoient choisis, car la femme *Tison*, qui paroissoit alors d'un caractère assez doux, mais qui trembloit devant son mari, s'est fait ensuite connoître par une infâme dénonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès

de folie ; et *Tison*, ancien commis aux barrières, étoit un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avoit de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avoient voulu placer ce qu'ils avoient trouvé de plus vil!

A dix heures le Roi descendoit avec sa famille dans la chambre de la Reine et y passoit la journée. Il s'occupoit de l'éducation de son fils, lui faisoit réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnoit des leçons de géographie, l'exerçoit à laver des cartes. L'intelligence prématurée du jeune prince répondoient parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire étoit si heureuse, que sur une carte ouverte d'une feuille de papier, il indiquoit les départemens, les districts, les villes et les cours des rivières : c'étoit la nouvelle géographie de la France que le Roi lui montroit. La Reine, de son côté, s'occupoit de l'éducation de sa fille, et ces différentes leçons duroient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passoit à coudre, à tricoter, ou à travailler à de la tapisserie. A midi, les trois prin-

cesses se rendoient dans la chambre de madame Elisabeth pour quitter leur robe du matin; aucun municipal n'entroit avec elles.

A une heure, lorsque le temps étoit beau, on faisoit descendre la Famille Royale dans le jardin, quatre officiers municipaux et un chef de légion de la garde nationale l'accompagnoient. Comme il y avoit quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnoit pour promenade qu'une partie de l'allée des maronniers : il m'étoit aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisois jouer le jeune prince, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontoit dans la tour où je servois le dîner, et tous les jours à la même heure, *Santerre*, brasseur de bière, commandant-général de la garde nationale de Paris, venoit au Temple, accompagné de deux aides-de-camp. Il visitoit exactement les différentes pièces. Quelquefois le Roi lui adressoit la parole, la Reine jamais. Après le repas, la Famille Royale se rendoit dans la chambre de la Reine; leurs Majestés fai-

soient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'étoit pendant ce temps que je dînois.

A quatre heures, le Roi prenoit quelques instans de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnoit pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un Roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste !.. Son épouse, ses enfans, sa sœur, contemplant avec respect ses traits augustes, dont le malheur sembloit augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvoit lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui !... Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir.

Au reveil du Roi, on reprenoit la conversation, ce prince me faisoit asseoir auprès de lui. Je donnois sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils; et, d'après ces indications, je copiois des exemples dans les œuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisois le jeune prince dans la chambre de madame

Elisabeth, où je le faisois jouer à la balle et au volant.

A la fin du jour, la Famille Royale se plaçoit autour d'une table : la Reine faisoit à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfans, mais dans lesquels des rapprochemens imprévus avec cette situation se présentoient souvent et donnoient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Elisabeth lisoit à son tour, et cette lecture duroit jusqu'à huit heures. Je servois ensuite le souper du jeune prince dans la chambre de madame Elisabeth : la famille Royale y assistoit; le Roi se plaisoit à y donner quelque distraction à ses enfans, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de Mercures de France qu'il avoit trouvés dans la bibliothèque.

Après le souper de monsieur le Dauphin, je le déshabillois; c'étoit la Reine qui lui faisoit réciter ses prières : il en faisoit une particulière pour madame la princesse *de Lamballe* ; et par une autre, il demandoit à Dieu, de protéger les jours de madame la

marquise *de Tourzel*, sa gouvernante. Lorsque les municipaux étoient trop près, ce jeune prince avoit de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisois passer ensuite dans le cabinet; et si j'avois quelque chose à apprendre à la Reine, je saisissois cet instant. Je l'instruisois du contenu des journaux : on n'en laissoit arriver aucun dans la tour; mais un crieur envoyé exprès venoit tous les soirs à sept heures, s'aprochoit près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple; et crioit à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'étoit passé à l'assemblée nationale, à la commune et aux armées. C'étoit dans le cabinet du Roi que je me plaçois pour l'écouter, et là, dans le silence, il m'étoit facile de retenir tout ce que j'entendois.

A neuf heures le Roi soupoit. La Reine et madame Elisabeth restoient alternativement auprès de monsieur le Dauphin pendant ce repas : je leur portois ce qu'elles desiroient du souper; c'étoit encore un des instans où je pouvois leur parler sans témoins.

Après le souper, le Roi remontoit un ins-

tant dans la chambre de la Reine, lui donnoit la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevoit les embrassemens de ses enfans; il alloit dans sa chambre, se retiroit dans son cabinet, et y lisoit jusqu'à minuit. La Reine et les princesses se renfermoient chez elles. Un des municipaux restoit dans la petite pièce qui séparoit leurs chambres, et y passoit la nuit; l'autre suivoit Sa Majesté.

Je plaçois alors mon lit près de celui du Roi; mais Sa Majesté attendoit pour se coucher que le nouveau municipal fût monté, afin de savoir qui il étoit; et si elle ne l'avoit pas encore vu, elle me chargeoit de demander son nom. Les municipaux étoient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir et à minuit. Ce genre de vie dura tout le temps que le Roi resta dans la petite tour, jusqu'au 30 septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le 4 septembre, le secrétaire *Pétion* vint à la tour pour remettre au Roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du Roi une quittance; Sa Majesté lui recommanda de rendre à M. *Huë* une somme de cinq cents

vingt-six livres qu'il avoit avancée pour son service ; il le lui promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'assemblée législative eût destiné cinq cents mille livres aux dépenses de Sa Majesté dans la tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, madame Elisabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenant à la princesse *de Lamballe*, qu'elle avoit laissés à la tour, lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet que j'adressai, avec une lettre, à sa première femme-de-chambre. J'ai su depuis que ni le paquet, ni la lettre ne lui étoient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des municipaux qu'on choisissoit pour venir au Temple, indiquoit de quelle espèce d'hommes on s'étoit servi pour la révolution du 10 août, et pour le massacre du 2 septembre.

Un municipal, nommé *James*, maître de langue anglaise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à

côté de lui. Le Roi lui dit d'un ton modéré, que ses collègues le laissoient toujours seul, que la porte restant ouverte, il ne pouvoit échapper à ses regards, mais que la pièce étoit trop petite pour y rester deux. *James* insista d'une manière dure et grossière; le Roi fut forcé de céder : il renonça pour ce jour-là à sa lecture, et rentra dans sa chambre où ce municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour à son lever, le Roi prenant le commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il étoit fâché qu'on eût oublié de le relever, ce municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du Roi que par des injures. « Je viens » ici, dit-il, pour examiner votre conduite, » et non pour que vous vous occupiez de la » mienne. » Et s'avançant près de Sa Majesté, le chapeau sur la tête : « Personne, et vous » moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mê- » ler. » Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appeloit *Meunier*.

Un autre commissaire, nommé *le Clerc*, médecin de profession, se trouva dans la

chambre de la Reine au moment où je donnois une leçon d'écriture au jeune prince : il affecta d'interrompre ce travail, pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il falloit donner à monsieur le Dauphin ; il vouloit substituer à ses lectures celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième étoit présent à une lecture que la Reine faisoit à ses enfans : elle lisoit un volume de l'histoire de France, à l'époque où le connétable de Bourbon prit les armes contre la France ; il prétendit que la Reine par cet exemple vouloit inspirer à son fils des sentimens de vengeance contre sa patrie ; et il en fit une dénonciation formelle au conseil ; j'en prévins la Reine, qui dans la suite, choisit ses lectures de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions

Le nommé *Simon*, cordonnier, et officier municipal, étoit un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple ; mais il étoit le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittoit point la tour. Cet homme ne paroissoit jamais devant la Famille Royale sans affecter la plus basse insolence ; souvent il me-

disoit, assez près du Roi pour en être entendu : « *Clery*, demande à *Capet* s'il a be-
» soin de quelque chose, pour que je n'aie
» pas la peine de remonter une seconde
« fois. » J'étois forcé de répondre ; « Il n'a besoin de rien. » C'est ce même *Simon* qui, dans la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune prince, j'avois fait une table de multiplication, d'après les ordres de la Reine. Un municipal prétendit qu'elle montroit à son fils à parler en chiffres ; et il fallut renoncer aux leçons d'arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les princesses travailloient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis, la Reine m'ordonna de les envoyer à madame la duchesse de *Sérent*, les municipaux à qui j'en demandai la permission, crurent que les dessins répresentoient des

hiéroglyphes, destinés à correspondre avec le dehors ; en conséquence ils prirent un arrêté, parlequel il fut défendu de laisser sortir de la tour les ouvrages des princesses.

Quelques-uns des commissaires ne parloient jamais du Roi, de jeune prince et des princesses, sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un municipal, nommé *Turlot*, dit un jour devant moi : « Si le bourreau ne guillotinoit pas cette s.... » famille, je la guillotinerois moi-même. »

Le Roi et sa famille, en sortant pour la promenade, devoient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étoient placées dans l'intérieur de la petite tour. Les factionnaires présentoient les armes aux municipaux et aux chefs de légion ; mais quand le Roi arrivoit près d'eux, ils posoient l'arme au pied, ou la renversoient avec affectation.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du Roi et en dedans : « *La guillotine est permanante*

» *et attend le tyran Louis XVI.* » Le Roi lut ces paroles ; je fis un mouvement pour les effacer, Sa Majesté s'y opposa.

Un des portiers de la tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendoit un trousseau de grosses clefs, se présentoit à la porte, lorsque le Roi vouloit sortir, il ne l'ouvrit qu'au moment où Sa Majesté étoit près de lui ; et sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs, qu'il agitoit avec un bruit épouvantable, il faisoit attendre avec affectation la Famille Royale, et tiroit les verroux avec fracas. Il descendoit ensuite précipitamment, se plaçoit à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la Famille Royale qui sortoit, il souffloit de la fumée de tabac, sur-tout devant les princesses. Quelques gardes nationaux qui s'amusoient de ces insolences, se rassembloient près de lui, rioient aux éclats à chaques bouffées de fumée, et se premettoient les propos les plus grossiers ; quelques-uns même, pour jouir plus à leur

aise de ce spectacle, apportoient des chaises du corps-de-garde, s'y tenoient assis, et obstruoient le passage déjà fort étroit.

Pendant la promenade, les canonniers se rassembloient pour danser, et chantoient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la Famille Royale remontoit dans la tour, elle essuyoit les mêmes injures; souvent on couvroit les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractère pour ne pas échapper à ses regards. On y lisoit : « *Madame Véto la » dansera.... Nous saurons mettre le gros » cochon au régime.... A bas le cordon rou- » ge.... Il faut étrangler les petits louveteaux* etc. » On crayonnoit tantôt une potence où étoit suspendue une figure, sous les pieds de laquelle étoit écrit : « *Louis prenant un » bain d'air*; » tantôt une guillotine, avec ces mots : « *Louis crachant dans le sac*, « etc. »

On changeoit ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordoit à la Famille

Royale. Le Roi et la Reine auroit pu s'y dérober, en restant dans la tour; mais leurs enfans, objets de sensibilité, avoient besoin de prendre l'air ; c'étoit pour eux que leurs Majestés supportoient chaque jour sans se plaindre ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité, ou d'attendrissement, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent d'autant plus remarqués, qu'ils étoient plus rares.

Un factionnaire montoit la garde à la porte de la chambre de la Reine : c'étoit un habitant des fauxbourgs, vêtu avec propreté, quoiqu'en habit de paysan. J'étois seul dans la première chambre, occupé à lire : il me considéroit avec attention et paroissoit très-ému ; je passe devant lui ; il me présente les armes, et me dit d'une voix tremblante : « Vous ne pouvez pas sortir. » — « Pour-» quoi? » — « Ma consigne m'ordonne d'a-» voir les yeux sur vous. » — « Vous vous » trompez, lui dis-je. » — « Quoi ! mon-» sieur, vous n'êtes pas le Roi ? » — « Vous » ne le connoissez donc pas? » — « Jamais » je ne l'ai vu, monsieur, et je voudrois

« bien le voir ailleurs qu'ici. » — « Parlez
» bas : je vais entrer dans cette chambre,
» j'en laisserai la porte à demi-ouverte, et
» vous verrez le Roi : il est assis près de la
» croisée, un livre à la main. » Je fis part à
la Reine du desir de ce factionnaire, et le
Roi, qu'elle en instruit, eut la bonté de se
promener d'une chambre à l'autre pour passer devant lui. Je m'approchai de nouveau
de ce factionnaire : « Ah ! monsieur, me
» dit-il, que le Roi est bon, comme il aime ses enfans ! » Il étoit si attendri, qu'à
peine il pouvoit parler. » Non, continua-t-il en se frappant la poitrine, je ne peux
» croire qu'il nous ait fait tant de mal. » Je
craignis que son extrême agitation ne le compromit, et je le quittai.

Un autre factionnaire placé au bout de
l'allée qui servoit de promenade, encore fort
jeune et d'une figure intéressante, exprimoit,
par ses regards, le desir de donner quelques
renseignemens à la Famille Royale. Madame
Elizabeth dans un second tour de promenade,
s'en approcha pour voir s'il lui parleroit : soit
crainte, soit respect, il ne l'osa point; mais
quelques larmes roulèrent dans ses yeux, et

il fit un signe pour indiquer qu'il avoit déposé près de lui un papier dans les décombres: je me mis à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune prince; mais les officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles; j'ai toujours ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de la promenade offroit encore à la Famille Royale un genre de spectacle qui déchiroit souvent sa sensibilité. Un grand nombre de sujets fidèles profitoient chaque jour de ce court instant pour voir leur Reine et leur Roi, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple, et il étoit impossible de se tromper sur leurs sentimens et sur leurs vœux. Je crus une fois reconnoître madame la marquise de *Tourzel*, et j'en jugeai sur-tout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvemens du jeune prince, lorsqu'il s'écartoit de ses augustes parens. Je fis part de cette observation à madame Elizabeth. Au nom de madame de *Tourzel*, cette princesse, qui la croyoit une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes. « Quoi, » dit-elle, elle vivroit encore! »

Le lendemain je trouvai moyen de prendre des renseignemens ; madame la marquise de *Tourzel* étoit dans une de ses terres. J'appris aussi que madame la princesse de *Tarente* et madame la marquise de la *Roche-Aimon*, qui le 12 août, au moment de l'attaque, s'etoient trouvées dans le château des Tuileries, avoient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes, dont le dévouement s'étoit manifesté en tant d'occasions, donna quelques instans de consolation à la Famille Royale, mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute-cour d'Orléans avoient été massacrés, le 9 septembre, à Versailles. Le Roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le duc *de Brissac*, qui ne l'avoit pas quitté un seul jour depuis le commencement de la révolution. Sa Majesté regretta beaucoup aussi M *de Lessart*, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le 21 septem5re, à quatre heures du soir, le nommé *Lubin*, municipal, vint entouré de gendarmes à cheval, et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la

tour. Les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence. Ce *Lubin* avoit une voix de stentor. La Famille Royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la royauté et l'établissement d'une république. *Hébert*, si connu sous le nom de père Duchesne, et *Destournelles*, depuis ministre des contributions publiques, se trouvoient de garde auprès de la Famille Royale; ils étoient assis dans ce moment près de la porte, et fixoient le Roi avec un sourire perfide: ce prince s'en apperçut, il tenoit un livre à la main et continua de lire; aucune altération ne parut sur son visage. La Reine montra la même fermeté; pas un mot, pas un mouvement qui puissent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau; je me mis à une fenêtre: aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour Louis XVI: je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçans avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au Roi du besoin qu'avoit son fils de rideaux et de couver-

tures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi me dit d'en écrire la demande, et la signa. Je m'étois servi des mêmes expressions que j'avois employées jusqu'alors : « *Le Roi demande pour son* » *fils*, ect.... » — « Vous êtes bien osé, me » dit *Destournelles*, de vous servir ainsi » d'un titre aboli par la volonté du peuple, » comme vous venez de l'entendre. » Je lui observai que j'avois entendu une proclamation, mais que je n'en savais pas l'objet. — « C'est, me dit-il, l'abolition de la royauté, » et vous pouvez dire à *monsieur*, (en me » montrant le Roi) de cesser de prendre un » titre que le peuple ne reconnoît plus. » — « Je ne puis, lui répondis-je, changer ce » billet qui est déjà signé, le Roi m'en de- » manderoit la cause, et ce n'est pas à moi » à la lui apprendre. » — « Vous ferez ce que » vous voudrez, me répliqua-t-il, mais je » ne certifierai pas votre demande. » Le lendemain, madame Elizabeth m'ordonna d'écrire, à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante : » *Il est nécessaire* » *pour le service de Louis XVI.... de Marie* » *Antoinette.... de Louis-Charles.... de Ma-* » *rie-Thérèse...., de Marie-Elizabeth...* etc.

Jusqu'alors j'avois été forcé de répéter souvent ces demandes. Le peu de linge qu'avoient le Roi et la Reine, leur avoit été prêté par des personnes de la cour. (1), pendant le temps qu'ils étoient resté aux Feuillans. On n'avoit pu s'en procurer du château des Tuilleries, où, dans la journée du 10 août, tout avoit été livré au pillage. La Famille Royale manquoit sur-tout de vêtemens : les princesses les racommodoient chaque jour; et souvent madame Elizabeth, pour recoudre ceux du Roi, étoit obligée d'attendre qu'il fût couché : j'obtins cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fit un peu de linge neuf; mais les ouvriers l'ayant marqué de lettres *couronnées*, les mu-

---

(1) La comtesse *de Sutherland*, ambassadrice d'Angleterre en France, trouva le moyen de faire parvenir à la Reine du linge et d'autres effets pour le jeune prince. La Reine m'ordonna dans la suite de renvoyer à lady *Sutherland* les effets qui lui appartenoient, et de lui écrire de sa part pour la remercier. (La Reine à cette époque étoit privée de papier, et d'encre.) Les municipaux s'opposèrent à cet envoi, gardèrent le linge et les effets.

nicipaux exigèrent que les princesses ôtassent les couronnes : il fallut obéir.

Le 26 septembre, j'appris par un municipal qu'on se proposoit de séparer le Roi de sa famille, et que l'appartement qu'on lui destinoit dans la grande tour seroit bientôt prêt. Ce ne fut pas sans beaucoup de précautions que j'annonçai au Roi cette nouvelle tyrannie : je lui témoignai combien il m'en avoit coûté pour l'affliger. « Vous ne pouvez « me donuer une plus grande preuve d'atta« chement, me dit Sa Majesté, j'exige de votre « zèle de ne me rien cacher, je m'attends à « tout; tâchez de savoir le jour de cette péni« ble séparation, et de m'en instruire. »

Le vingt-neuf septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine où étoit la Famille Royale. L'un d'eux, nommé *Charbonier*, fit lecture au Roi d'un arrêté du conseil de la commune, qui ordonnoit d'enlever papier, « encre, plumes, crayons et même les pa» piers écrits tant sur la personne des déte» nus que dans leurs chambres, ainsi qu'au » valet-de-chambre et autres personnes du

» service de la tour. — Et lorsque vous aurez » besoin de quelque chose, ajouta-t-il, » *Clery* descendra et écrira vos demandes sur » un registre qui restera dans la salle du conseil. » Le Roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, ect. Les commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je sus alors par un municipal de la députation, que le soir même le Roi seroit transféré dans la grande tour; je trouvai le moyen d'en faire avertir Sa Majesté par madame Elizabeth.

En effet, après le souper, comme le Roi quittoit la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six municipaux qui, le matin, avoient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la commune, qui ordonnoit sa translation dans la grande tour. Quoiqu'instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa famille désolée cherchoit à lire dans les yeux

des commissaires, jusqu'où devoient s'étendre leurs projets; ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le Roi reçut ses adieux : et cette séparation qui annonçoit déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que leurs Majestés eussent encore passé au Temple. Je suivis le Roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du Roi dans la grande tour n'étoit point achevé, il n'y avoit qu'un seul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs y travailloient encore, ce qui causoit une odeur insupportable, et je craignis que Sa Majesté n'en fût incommodée. On me destinoit pour logement une chambre très-éloignée de celle du Roi; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je passai la première nuit sur une chaise auprès de Sa Majesté; le lendemain le Roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté, qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever de Sa Majesté, je voulus me rendre dans la petite tour, pour habiller le jeune prince; les municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux nommé *Véron*, me dit : — « Vous n'au-

» rez plus de communication avec les prison-
» nières, votre maître non plus, il ne doit
» pas même revoir ses enfans. »

A neuf heures le Roi demanda qu'on le conduisit vers sa famille. « Nous n'avons point d'ordre pour cela, » dirent les commissaires. Sa majesté leur fit quelques observations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux municipaux entrèrent suivis d'un garçon-servant qui apportoit au Roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour son déjeûner ; le Roi leur témoigna le desir de dîner avec sa famille : ils répondirent qu'ils prendroient les ordres de la commune. « Mais, ajouta le Roi,
» mon valet-de-chambre peut descendre, c'est
» lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir. » — « Cela ne dépend pas de nous, » dirent les commissaires, et ils se retirèrent.

J'étois alors dans un coin de la chambre accablé de douleur, et livré aux réflexions les plus déchirantes sur le sort de cette auguste famille. D'un côté, je voyois les souffrances de

mon maître ; de l'autre, je me représentois le jeune prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avoit déjà parlé de le séparer de leurs Majestés ; et quelles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causeroit-il pas à la Reine !

J'étois occupé de ces affligeantes idées lorsque le Roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avoit apporté ; il m'en présenta la moitié, et me dit : « Il paroît qu'on a oublié » votre déjeûner, prenez ceci, j'ai assez du » reste. » Je refusai, mais il insista : je ne pus retenir mes larmes ; le Roi s'en apperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres municipaux amenèrent les ouvriers pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces municipaux dit au Roi, qu'il venoit d'assister au déjeûner de sa famille, et qu'elle étoit en bonne santé. « Je » vous remercie, répondit le Roi : je vous prie » de lui donner de mes nouvelles, et de lui dire » que je me porte bien. Ne pourrois-je pas, » ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai lais- » sés dans la chambre de la Reine ? Vous me » feriez plaisir de me les envoyer ; car je n'ai

rien à lire. » Sa Majesté indiqua les livres qu'elle desiroit : ce municipal consentit à la demande du Roi ; mais ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la providence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le Roi me chargea de quelques ordres, ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la Reine dans sa chambre, entourée de ses enfans et de madame Elizabeth; ils pleuroient tous, et leur douleur augmenta à ma vue : ils me firent mille questions sur le Roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La Reine s'adressant aux municipaux qui m'avoient accompagné, renouvella vivement la demande d'être avec le Roi, au moins pendant quelques instans du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étoient plus de plaintes ni de larmes, c'étoient des cris de douleur.... « Eh » bien ! ils dîneront ensemble aujourd'hui, » dit un officier municipal ; mais comme notre » conduite est subordonnée aux arrêtés de la » commune, nous ferons demain ce qu'elle » prescrira. » Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se trouver encore avec le

Roi, un sentiment qui tenoit presque de la joie vint soulager cette malheureuse Famille. La Reine tenant ses enfans dans ses bras, madame Elizabeth les mains élevées vers le ciel, remercioient Dieu de ce bonheur inattendu, et offroient le spectable le plus touchant. Quelques municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur aie vue répandre dans cet affreux séjour.) L'un d'eux, le cordonnier *Simon*, dit assez haut : « Je crois » que ces » b.... de femmes me feroient pleurer ; » et s'adressant à la Reine ; Lorsque vous » assassiniez le peuple le 10 août, vous ne » pleuriez point. » — « Le peuple est bien » trompé sur nos sentimens, » répondit la Reine.

Je pris ensuite les livres que le Roi m'avoit demandés et les lui portai : les municipaux entrèrent avec moi pour annoncer à Sa Majesté qu'elle verroit sa famille. Je dis à ces commissaires que je pouvois sans doute continuer de servir le jeune prince et les princesses, ils y consentirent. J'eus ainsi occasion d'apprendre à la Reine ce qui s'étoit passé, et tout ce qu'avoit souffert le Roi depuis qu'il l'avoit quittée.

On servit le dîner chez le Roi, où sa famille se rendit; et par les sentimens qu'elle fit éclater, on peut juger des craintes qui l'avoient agitée; on n'entendit plus parler de l'arrêté de la commune, et la Famille Royale continua de se réunir aux heures de repas, ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on fit voir à la Reine l'appartement qu'on lui préparoit au-dessus de celui du Roi : elle sollicita les ouvriers d'achever promptement, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon service, tant auprès de leurs Majestés, qu'auprès du jeune prince et des princesses; leurs occupations furent à-peu-près les mêmes.. Les soins que le Roi donnoit à l'éducation de son fils, n'éprouvèrent aucune interruption; mais ce séjour de la Famille Royale dans deux tours séparées, en rendant la surveillance des municipaux plus difficile, la rendoit aussi plus inquiète. Le nombre des commissaires étoit augmenté, et leur défiance me laissoit bien peu de moyens pour être instruit de ce qui

se passoit au dehors : voici ceux dont je fis usage.

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vint au Temple une fois la semaine ; elle étoit toujours accompagnée d'une dame de ses amies, qui passoit pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la Famille Royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. A leur arrivée, on me faisoit descendre dans la chambre du conseil, mais je ne pouvois leur parler qu'en présence des municipaux ; nous étions observés de près, et les premières visites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après midi ; c'étoit le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart des officiers municipaux suivoient la Famille Royale ; il n'en restoit qu'un dans la chambre du conseil, et lorsque c'étoit un homme honnête, il nous laissoit un peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être

entendu, je leur demandois des nouvelles des personnes à qui la Famille Royale prenoit intérêt, et je m'informois de ce qui se passoit à la convention. C'étoit ma femme qui avoit engagé le crieur dont j'ai déjà parlé, à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs reprises, le précis des journaux.

Je joignois à ces notions ce que je pouvois apprendre de quelques municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle nommé *Turgi*, garçon-servant de la bouche du Roi, qui, par attachement pour Sa Majesté, avoit trouvé le moyen de se faire employer au Temple avec deux de ses camarades, *Marchand* et *Chrétien*. Ils apportoient dans la tour les repas de la Famille Royale, préparés dans une cuisine assez éloignée; ils étoient en outre chargés des commissions d'approvisionnemens; et *Turgi* qui partageoit avec eux cet emploi, sortant du Temple, à son tour, deux ou trois fois la semaine, pouvoit s'informer de ce qui se passoit. La difficulté étoit de m'instruire de ce qu'il avoit appris; on lui avoit défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le service de la Famille Royale, mais toujours en

présence des municipaux ; lorsqu'il vouloit me dire quelque chose, il me faisoit un signe convenu, et je cherchois à l'entretenir sous différens prétextes. Tantôt je le priois de me coiffer : madame Elizabeth qui connoissoit mes relations avec *Turgi*, causoit alors avec les municipaux ; j'avois ainsi le temps nécessaire pour nos conversations ; tantôt je lui donnois l'occasion d'entrer dans ma chambre ; il saisissoit ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avoit à me remettre.

Lorsque le Roi ou la Reine desiroient quelques éclaircissemens du dehors, et que le jour où ma femme devoit venir étoit éloigné, j'en chargeois encore *Turgi* : si ce n'étoit pas son jour de sortie, je feignois d'avoir besoin de de quelque objet pour le service de la Famille Royale ; « ce sera » pour un autre jour, me disoit-il » — « Eh bien ! lui répondis-je d'un » air indifférent, le Roi attendra. » Je voulois, en parlant ainsi, engager les municipaux à lui donner l'ordre de sortir : souvent il le recevoit, et le même soir, ou le lendemain matin, il me donnoit les détails que je desirois. Nous étions convenus de cette manière

de nous entendre, mais il falloit prendre garde de ne pas employer une seconde fois les mêmes moyens, devant les mêmes commissaires.

De nouveaux obstacles se présentoient pour rendre compte au Roi de ce que j'avois appris. Le soir, je ne pouvois parler à Sa Majesté qu'au moment où l'on relevoit les municipaux, et à son coucher. Quelquefois je pouvois lui dire un mot le matin, quand ses gardiens n'étoient pas encore en état de paroître à son lever : j'affectois de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que Sa Majesté m'attendoit. Me permettoient-ils d'entrer; je tirois aussi-tôt les rideaux du lit du Roi et pendant que je le chaussois, je lui parlois sans être vu ni entendu. Le plus souvent, mes espérances étoient trompées, et les municipaux me forçoient d'attendre la fin de leur toillette, pour m'accompagner chez Sa Majesté. Plusieurs d'entr'eux me traitoient même avec dureté; les uns m'ordonnoient le matin d'enlever leurs lits de sangle, et le soir, me forçoient de les replacer; les autres me tenoient sans cesse des propos insultans; mais cette conduite me fournissoit de nouveaux

moyens d'être utile à leurs Majestés. N'opposant aux commissaires que de la douceur et de la complaisance, je les captivois presque malgré eux : je leur inspirois de la confiance sans qu'ils s'en apperçussent, et je parvenois souvent à savoir d'eux-mêmes ce que je voulois apprendre.

Tel étoit le plan que je suivois avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un événement aussi bisarre qu'inattendu me fit craindre d'être séparé pour toujours de la Famille Royale.

Un soir vers les six heures, c'étoit le 5 octobre, après avoir accompagné la Reine dans son appartement, je remontois chez le Roi avec deux officiers municipaux, lorsque la sentinelle, placée à la porte du grand corps-de-garde, m'arrêtant par le bras, et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portois, et me dit avec un air de mystère qu'elle voudroit bien m'entretenir. « Monsieur, lui répondis-je, parlez haut, il ne m'est pas permis de parler bas à personne. » — « On m'a assuré, répliqua le factionnaire, » qu'on avoit mis le Roi au cachot depuis quel-

» ques jours, et que vous étiez avec lui » — « Vous voyez bien le contraire, lui dis-je, et « je le quittai. » Dans ce moment, un des municipaux marchoit devant moi, et l'autre me suivoit; le premier s'arrêta et nous entendit.

Le lendemain matin, deux commissaires m'attendoient à la porte de l'appartement de la Reine : ils me conduisirent à la chambre du conseil, et les municipaux qui s'y étoient rassemblés, m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avoit eu lieu : celui des municipaux qui nous avoit entendus, confirma mon récit; l'autre soutint que la sentinelle m'avoit remis un papier dont il avoit entendu le froissement, et que c'étoit une lettre pour le Roi. Je niai le fait, en invitant les municipaux à me fouiller, et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance du conseil, je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Je croyois cette affaire terminée, lorsque le vingt-six octobre, pendant le dîner de la Famille Royale, un municipal entra suivi de six gendarmes, le sabre à la main, d'un gref-

fier et d'un huissier, tous deux en costume; je crus qu'on venoit chercher le Roi, et je fus saisi de terreur : la Famille Royale se leva, le Roi demanda ce qu'on lui vouloit; mais le municipal, sans répondre, m'appela dans une autre chambre : les gendarmes le suivirent, et le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt, on se saisit de moi pour me traduire au tribunal. Je demandai la permission d'en prévenir le Roi, on me répondit que dès ce moment, il ne m'étoit plus permis de lui parler. « Pre-» nez seulement une chemise, ajouta le muni-» cipal, cela ne sera pas long. » Je crus l'entendre et n'emportai que mon chapeau. Je passai à côté du Roi et de sa famille qui étoient debout et consternés de la manière dont on m'enlevoit. La populace, rassemblée dans la cour du Temple, m'accabla d'injures, en demandant ma tête. Un officier de la garde nationale dit qu'il étoit nécessaire de me conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse réélvé les secrets dont j'étois seul dépositaire, et les mêmes vociférations se firent entendre pendant ma route.

Je fus à peine arrivé au palais de Justice qu'on me mit au secret; j'y restai six heures,

occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvoient être les motifs de mon arrestation : je me rappellai seulement que, dans la matinée du 10 août, pendant l'attaque du château des Tuileries, quelques personnes qui s'y trouvoient enfermées, et qui cherchoient à en sortir, m'avoient prié de cacher dans une commode qui m'appartenoit, plusieurs effets précieux, et même des papiers qui auroient pu les faire reconnoître; je crus que ces papiers avoient été saisis, et que peut-être ils alloient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étoient inconnus. C'étoit un tribuual révolutionnaire établi le 17 août, pour faire un choix entre ceux qui avoient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement, lorsque j'apperçus sur le fauteuil des accusés, ce même jeune homme supçonné de m'avoir remis une lettre, trois semaines auparavant, et lorsque je reconnus dans mon accusateur cet officier municipal qui m'avoit dénoncé au conseil du Temple. On m'interrogea, des témoins furent entendus. Le municipal renouvella son accusation; je lui répliquai qu'il n'étoit pas digne

d'être magistrat du peuple; que puisqu'il avoit entendu le froissement d'un papier et cru voir qu'on me remettoit une lettre, il auroit dû me fouiller sur-le-champ, au lieu d'attendre dix-huit heures pour me dénoncer au conseil du Temple. Après les débats, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous fûmes acquittés. Le président chargea quatre municipaux présens à mon jugement, de me reconduire au Temple : il étoit minuit. J'arrivai au moment où le Roi venoit de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La Famille Royale avoit pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyoit déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la Reine vint habiter l'appartement qu'on lui avoit préparé dans la grande tour; mais ce jour-là même, si vivement desiré, et qui sembloit promettre à leurs Majestés quelques consolations, fut marqué de la part des officiers municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la Reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voyoient consacrer son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement à ses maux dans sa reconnoissance et dans ses

caresses, ils l'en séparèrent sans l'en prévenir: sa douleur fut extrême. Le jeune prince ayant été remis au Roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la Reine ne me recommanda-t-elle point de veiller sur les jours de son fils!

Les événemens dont j'aurai désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connoître la nouvelle habitation de leurs Majestés.

La grande tour d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pillier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en quarré.

Le second et le troisième étages destinés à la Famille Royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, fûrent divisés en quatre chambres par des cloisons de planches. Le rez-de-chaussée étoit à l'usage des municipaux; le premier étage servoit de corps-de-garde; le Roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement étoit une anti-chambre où trois portes différentes conduisoient séparément aux trois pièces. En face de la porte d'entrée étoit la chambre du Roi, dans laquelle on plaça un lit pour monsieur le Dauphin : la mienne se trouvoit à gauche, ainsi que la salle à manger qui étoit séparée de l'anti-chambre par une cloison en vitrage. Il y avoit une cheminée dans la chambre du Roi : un grand poële placé dans l'anti-chambre chauffoit les autres pièces. Chacune de ces chambres étoit éclairée par une croisée, mais on avoit mis en dehors de gros barreaux de fer et des abats-jour qui empêchoient l'air de circuler; les embrâsures des fenêtres avoient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquoit par chaque étage à quatre tourrelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourrelles étoit l'escalier qui alloit jusqu'aux créneaux ; on y avoit placé des guichets de distance en distance au nombre de sept. De cet escalier on entroit

dans chaque étage en franchissant deux portes: la première étoit en bois de chêne fort épaix, et garnie de cloux, la seconde en fer.

Un autre tourrelle donnoit dans la chambre du Roi, et y formoit un cabinet. On avoit ménagé une garderobe dans la troisième. La quatrième renfermoit le bois de chauffage: on y déposoit aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde auprès de Sa Majesté passoit la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du Roi avoient un faux plafond en toile, les cloisons étoient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentoit l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux, on avoit affiché en très-gros caractère, *la déclaration des droits de l'homme*, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une glace sur la cheminée et un lit de damas verd, composoit tout l'ameublement: ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avoient été pris au palais du Temple.

Le lit du Roi étoit celui qui servoit au capitaine des gardes de Mgr. le comte d'Artois. (1)

La Reine logeoit au troisième étage : la distribution en étoit à-peu-près la même que celle de l'appartement du Roi. La chambre à coucher de la Reine et de Madame Royale étoit au-dessus de celle du Roi : la tourrelle leur servoit de cabinet. Madame Elizabeth occupoit la chambre audessus de la mienne; la pièce d'entrée servoit d'anti-chambre : les municipaux s'y tenoient le jour et y passoient la nuit. *Tisson* et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du Roi.

Le quatrième étage n'étoit point occupé; une galerie régnoit dans l'intérieur des créneaux et servoit quelquefois de promenade. On avoit placé des jalousies entre les créneaux,

---

(1) Monseigneur le duc d'Angoulême, en sa qualtié de grand-prieur de France, étoit propriétaire du palais du Temple. Mgr. le comte d'Artois l'avoit fait meubler : c'étoit sa résidence, lorsqu'il venoit à Paris. La grande tour éloignée du palais de deux cents pas, et située au milieu du jardin, étoit le dépôt des archives de l'ordre de Malte.

pour empêcher la Famille Royale de voir et d'etre vue.

Depuis cette réunion de leurs Majestés dans la grande tour, il y eut peu de changemens dans les heures du répas, des lectures et des promenades, ainsi que dans les momens que le Roi et la Reine avoient, jusques-là, consacrés à l'éducation de leurs enfans. Après son lever, le Roi lisoit l'office des chevaliers du St. Esprit, et comme on avoit refusé de laisser dire la messe au Temple, même les jours de fêtes, il m'ordonna de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Ce prince étoit véritablement religieux, mais sa religion pure et éclairée, ne l'avoit jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de *Montesquieu*, celles du comte de *Buffon*, le Spectacle de la Nature de *Pluche*, l'histoire d'Angleterre de *Hume*, en anglois; l'Imitation de Jesus-Christ en langue latine; le Tasse en langue italienne; nos différens théâtres, étoient depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacroit quatre heures de la journée à celle des auteurs latins.

Madame Elizabeth et la Reine ayant desiré des livres de piété semblables à ceux du Roi, Sa Majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu Madame Elizabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur !

A neuf heures, on venoit chercher le Roi et son fils pour le déjeûner, je les accompagnois. J'arrangeois ensuite les cheveux des trois princesses, et par les ordres de la Reine je montrois à coiffer à Madame Royale. Pendant ce temps, le Roi jouoit aux dames ou aux échecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Elizabeth.

Après le dîner, le jeune prince et sa sœur jouoient dans l'anti-chambre au volant, au siam ou à d'autres jeux : Madame Elizabeth étoit toujours présente, et s'asseyoit près d'une table, un livre à la main. Je restois dans cette pièce et quelquefois je lisois ; je m'asseyois alors pour obéir aux ordres de cette princesse. La Famille Royale, ainsi dispersée, inquiétoit souvent les deux municipaux de garde qui, ne voulant pas laisser le Roi et la Reine seuls, vouloient encore

moins se séparer, tant ils se méfioient l'un de l'autre. C'étoit ce moment que saisissoit madame Elizabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutois et lui répondois sans détourner les yeux du livre que je tenois à la main, pour ne pas être surpris par les municipaux. Monsieur le Dauphin et madame Royale, d'accord avec leur tante, facilitoient ces conversations par leurs jeux bruyans, et souvent l'avertissoient par quelques signes de l'entrée des municipaux dans cette pièce. Je devois sur-tout me méfier de *Tisson*, suspect même aux commissaires qu'il avoit dénoncés plusieurs fois; c'étoit envain que le Roi et la Reine le traitoient avec bonté, rien ne pouvoit vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les municipaux plaçoient leurs lits dans l'anti-chambre, de manière à barrer la pièce que Sa Majesté occupoit. Ils fermoient encore une des portes de ma chambre par laquelle j'aurois pu entrer dans celle du Roi, et en emportoient la clef; il me falloit donc passer par l'anti-chambre lorsque Sa Majesté m'appelloit pendant la nuit, essuyer la mauvaise humeur des com-

missaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le sept octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du conseil, où je trouvai une vingtaine de municipaux assemblés, présidés par *Manuel*, qui, de procureur de la commune étoit devenu membre de la convention nationale : sa présence me surprit et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au Roi, dès le soir même, les Ordres dont il étoit encore décoré : tels que ceux de *St. Louis* et de la *Toison d'Or*, Sa Majesté ne portoit plus l'Ordre du *St. Esprit* qui avoit étoit supprimé par la première assemblée.

Je représentois que je ne pouvois obéir, que ce n'étoit point à moi à faire connoître au Roi les arrêtés du conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir Sa Majesté, et je m'apperçus d'ailleurs, à l'embarras des municipaux, qu'ils agissoient dans ce moment sans y être autorisés par aucun arrêté, ni de la convention, ni de la commune. Les commissaires refusèrent de monter chez le Roi; *Manuel* les y décida, en

offrant de les accompagner. Le Roi étoit assis et occupé à lire : ce fut *Manuel* qui lui adressa la parole, et la conversation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indécente de *Manuel*, que par le calme et la modération du Roi.

« Comment vous trouvez-vous, lui dit « *Manuel* ? avez-vous ce qui vous est néces- » saire ? » — « Je me contente de ce que j'ai, » répondit Sa Majesté. » — « Vous êtes sans » doute instruit des victoires de nos armées, » de la prise de Spire, de celle de Nice, et » de la conquête de la Savoye. » — « J'en ai » entendu parler il y a quelques jours, par » un de ces messieurs qui lisoit le Journal du » soir. » — « Comment ! n'avez-vous donc » pas les journaux qui deviennent si inté- » ressans ! » — » Je n'en reçois aucun. » — Il » faut, messieurs, dit *Manuel*, en s'adres- » sant aux municipaux, donner tous les jour- » naux à *monsieur*, (en montrant le Roi) il » est bon qu'il soit instruit de nos succès. » Puis s'adressant de nouveau à Sa Majesté : » Les principes démocratiques se propagent; » vous savez que le peuple a aboli la Royauté » et adopté le gouvernement républicain. » —

» Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux » pour que les François trouvent le bonheur » que j'ai toujours voulu leur procurer. » — « Vous sauvez aussi que l'assemblée natio- » nale a supprimé tous les *ordres de cheva-* » *lerie* : on auroit dû vous dire d'en quitter » les décorations; rentré daus la classe des » autres citoyens, il faut que vous soyez » traité de même : au reste, demandez tout » ce qui vous sera nécessaire, on s'empres- » sera de vous le procurer. » — « Je vous re- « mercie, dit le Roi, je n'ai besoin de rien. » Aussitôt il reprit sa lecture. *Manuel* avoit cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience : il ne trouva qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité.

La députation se retira : l'un des municipaux me dit de le suivre à la chambre du conseil, où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au Roi ses décorations. *Manuel* ajouta : « Vous ferez bien d'envoyer à la convention » les croix et les rubans; je dois aussi vous » prévenir, continua-t-il, que la captivité de » Louis XVI pourra durer long-temps, et » que si votre intention n'étoit pas de rester » ici, vous feriez bien de le dire en ce mo-

» ment; on a encore le projet, pour rendre » la surveillance plus facile, de diminuer le » nombre des personnes employées dans la » tour; si vous restez auprès du ci-devant » Roi, vous serez donc absolument seul, et » votre service deviendra plus pénible : on » vous apportera du bois et de l'eau pour » une semaine; mais ce sera vous qui net- » toirez l'appartement et ferez les autres ou- » vrages. » Je leur répondis que, déterminé à ne jamais quitter le roi, je me soumettois à tout. On me reconduisit dans la chambre de Sa Majesté qui me dit : « Vous avez » entendu ces messieurs, vous ôterez ce soir » mes ORDRES de dessus mes habits ».

Le lendemain, en habillant le Roi, je lui dis que j'avois enfermé les croix et les cordons, quoique *Manuel* m'eût fait entendre qu'il conviendroit de les envoyer à la convention « Vous avez bien fait, » me dit Sa Majesté.

On a répandu le bruit que *Manuel* étoit venu au Temple, dans le courant du mois de septembre, pour engager Sa Majesté à écrire au roi de Prusse, à l'époque de son entrée en Champagne. Je peux assurer que

Manuel n'a paru dans la tour que deux fois, pendant le temps que j'y suis resté, le trois septembre et le sept octobre : que chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de municipaux, et qu'il ne parla point au Roi en particulier.

Le neuf octobre, on apporta au Roi le Journal des débats de la convention; mais quelques jours après, un municipal, nommé *Michel*, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdisoit de nouveau l'entrée des papiers publics dans la tour : il m'appella à la chambre du conseil, et me demanda par quel ordre je faisois venir des journaux à mon adresse. Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportoit tous les jours quatre journaux avec cette adresse : *Au valet-de-chambre de Louis XVI, à la tour du Temple.* J'ai toujours ignoré, j'ignore encore le nom des personnes qui en payoient l'abonnement. Ce *Michel* voulut me forcer de les lui indiquer; il me fit écrire aux rédacteurs des journaux pour avoir des éclaircissemens, mais leurs réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les journaux dans la tour avoit pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissoient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermoient-ils des expressions injurieuses contre le Roi ou la Reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes, certains municipaux avoient la méchanceté réfléchie de les placer sur la cheminée, ou sur la commode de la chambre de Sa Majesté, afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonnier qui demandoit « la tête du tyran Louis XVI, » pour en charger sa pièce et l'envoyer à » l'ennemi. » Un autre de ces journaux, en parlant de madame Elisabeth et en voulant détruire l'admiration qu'inspiroit au public son dévouement au Roi et à la Reine, cherchoit à détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. Un troisième disoit qu'il falloit étouffer les deux petits louveteaux qui étoient dans la tour, désignant par là monsieur le Dauphin et madame Royale.

Le Roi n'étoit affecté de ces articles que par rapport au peuple. « Les Français, disoit-il,

» sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper. » J'avois besoin de soustraire ces journaux aux regards de Sa Majesté, quand j'étois le premier à les appercevoir; mais souvent on les plaçoit, quand mon service me retenoit hors de sa chambre : ainsi il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein d'outrager la Famille Royale, soit pour provoquer au régicide, soit pour préparer le peuple à le laisser commettre, qui n'aient été lus par le Roi. Ceux qui connoissent les insolens écrits qui furent publiés dans ce temps-là, peuvent seuls se faire une idée de ce genre inoui de supplice.

L'influence de ces écrits sanguinaires se fit aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des officiers municipaux qui, jusques-là ne s'étoient pas encore montrés ni si durs, ni si méfians.

Un jour après diner, je venois d'écrire un mémoire de dépenses dans la chambre du conseil, et je l'avois renfermé dans un pupitre dont on m'avoit donné la clef. A peine fus-je sorti, que *Marino*, officier municipal, dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de

service, qu'il falloit ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenoit, et vérifier si je n'avois pas quelque correspondance avec les ennemis du peuple. « Je le connois bien, » ajouta-t-il, et je sais qu'il reçoit des lettres » pour le Roi : » puis accusant ses collègues de ménagemens, il les accabla d'injures, les menaça comme complices de les dénoncer tous au conseil de la commune, et il sortit pour exécuter ce dessein. On dressa aussitôt un procès-verbal de tous les papiers que contenoit mon pupitre, on l'envoya à la commune, où *Marino* avoit déjà fait sa dénonciation.

Ce même municipal prétendit un autre jour qu'un damier qu'on me rapportoit et dont j'avois fait racommoder les cases, du consentement de ses collègues, renfermoit une correspondance; il le défit en entier, et ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

Un jeudi, ma femme et son amie étant venus au Temple, comme de coutume, je leur parlois dans la chambre du conseil. La Famille Royale, qui étoit à la pro-

menade nous apperçut, et la Reine et madame Elisabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de simple intérêt fut remarqué de *Marino*; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fit arrêter ma femme et son amie, au moment où elles sortirent de la chambre du conseil. On les interrogea séparément : on demanda à ma femme qui étoit la dame qui l'accompagnoit, elle répondit, c'est ma sœur : interrogée sur le même fait, celle-ci dit être sa cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal et aux soupçons les plus graves. *Marino* prétendit que cette dame étoit un page de la Reine déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et les plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple, mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenois souvent dans dans ces courtes entrevues à leur remettre des notes écrites avec un crayon qui avoit échappé aux recherches des municipaux, et que je cachois avec soin : ces notes étoient relatives à quelques informations demandées par leurs Majestés; heureusement que ce jour-

là, je n'en avois remis aucune : si l'on eut trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres municipaux se faisoient remarquer par les traits les plus bisares. L'un faisoit rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avoit pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupa des pêches devant lui, et qu'on en fendît les noyaux. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de savon destinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fût du poison. A la fin de chaque repas, madame Elisabeth me donnoit à nettoyer un petit couteau à lame d'or ; souvent les commissaires me l'arrachoient des mains, pour examiner si je n'avois pas glissé quelque papier au fond de la gaîne.

Madame Elisabeth m'avoit ordonné de renvoyer à madame la duchesse de *Sérent* un livre de piété, les municipaux en coupèrent les marges dans la crainte qu'on eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter

chez la Reine pour la coiffer; il fallut que sa Majesté vint dans l'appartement du Roi, et qu'elle apportât elle-même tout ce qui étoit nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre quand, selon son usage, elle entroit à midi dans la chambre de madame Elisabeth, pour quitter sa robe du matin; je lui représentai l'indécence de ce procédé; il insista : Sa Majesté sortit de la chambre et renonça à s'habiller.

Lorsque je recevois le linge du blanchissage, les municipaux me le faisoient déployer pièce par pièce, et l'examinoient au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'envelloppe, étoient présentés au feu, pour s'assurer qu'il n'y avoit aucune écriture secrette. Le linge que quittoient le Roi et les princesses étoit aussi examiné.

Quelques municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leur collègue; mais la plupart devenu suspects au comité de salut public, sont morts victimes de leur humanité; ceux qui existent ont encore gémi long-temps dans les prisons.

Un jeune homme, nommé *Toulan*, que je croyois, à ses propos, un des plus grands ennemis de la Famille Royale, vint un jour près de moi, et me serrant la main : « Je ne » peux, me dit-il avec mystère, parler au- » jourd'hui à la Reine, à cause de mes cama- » rades ; prévenez-la que la commission dont » elle m'a chargé est faite ; que, dans quel- » ques jours, je serai de service, et qu'alors » je lui apporterai la réponse. » Etonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendît un piège : — « Monsieur, lui dis-je, » vous vous trompez, en vous adressant à » moi pour de pareilles commissions. » — « Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il » en me serrant la main avec le plus de » force, et il se retira. » Je rendis compte à la Reine de cette conversation. «Vous pouvez » vous fier à *Toulan*, me dit-elle. » Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette princesse avec neuf autres officiers municipaux, accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la Reine quand elle étoit au Temple. *Toulan* périt du dernier supplice.

Leurs Majestés, renfermées dans la tour depuis trois mois, n'avoient encore vu que

des officiers municipaux, lorsque, le premier novembre, on leur annonça une députation de la convention nationale. Elle étoit composée de *Drouet*, maître de poste de Varennes, de *Chabot*, ex-capucin, de *Dubois-Crancé*, de *Duprat*, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La Famille Royale, et sur-tout la Reine, frémirent d'horreur à la vue de *Drouet*; ce député s'assit insollemment près d'elle; à son exemple, *Chabot* prit un siège. La députation demanda au Roi comment il étoit traité, et si on lui donnoit les choses nécessaires. « Je ne » plains de rien, répondis Sa Majesté, je de- » mande seulement que la commission fasse » remettre à mon valet-de-chambre, ou dé- » poser au conseil une somme de deux mille » livres, pour les petites dépenses courantes, » et qu'on nous fasse parvenir du linge et » d'autres vêtemens, dont nous avons le plus » grand besoin. » Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé.

Quelques jours après, le Roi eut une fluxion assez considérable à la tête : je demandai instamment qu'on fit appeller M. *Dubois*, dentiste de Sa Majesté. On délibéra trois jours,

et cette demande fut refusée. La fièvre survint; on permit alors à Sa Majesté de consulter M. *le Monnier*, son premier médecin. Il seroit difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La Reine et ses enfans ne quittoient presque point le Roi pendant le jour, le servoient avec moi, et m'aidoient souvent à faire son lit: je passois les nuits seul auprès de Sa Majesté. M. *le Monnier* venoit deux fois le jour accompagné d'un grand nombre de municipaux : on le fouilloit, et il ne lui étoit permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, M. *le Monnier* demanda à rester quelques heures : comme il se tenoit debout, pendant que plusieurs municipaux étoient assis le chapeau sur la tête, Sa Majesté l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect; les commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du Roi dura dix jours. Peu de jours après, le jeune prince qui couchoit dans la chambre de Sa Majesté, et que les municipaux n'avoient pas voulu faire transférer dans celle de la Reine, eut de la fièvre. La Reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir,

malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les les plus tendres soins, pendant les instans qu'il lui étoit permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la Reine, à madame Royale et à madame Elisabeth. M. *le Monnier* obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitois étoit une pièce humide, et sans cheminée : l'abat-jour de la croisée interceptoit encore le peu d'air qu'on y respiroit. Je fus attaqué d'une fièvre rhumatique, avec une forte douleur au côté qui me força de garder le lit. Le premier jour je me levai pour habiller le Roi, mais Sa Majesté voyant mon état refusa mes soins, m'ordonna de me coucher, et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, monsieur le dauphin ne me quitta presque point; cet auguste enfant m'apportoit à boire : le soir le Roi profita d'un moment où il paroissoit moins surveillé pour entrer dans ma chambre; il me fit prendre un verre de boisson,

et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : « Je voudrois vous donner moi-» même des soins, mais vous savez combien » nous sommes observés : prenez courage, » demain vous verrez mon médecin. » A l'heure du souper, la Famille Royale entra chez moi, et madame Elisabeth, sans que les municipaux s'en apperçussent, me remit une petite bouteille qui contenoit un loc. Cette princesse qui étoit fort enrhumée, s'en privoit pour moi; je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la Reine se déshabilla et coucha le jeune prince, et madame Elisabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, M. *le Monnier* m'ordonna une saignée, mais il falloit le consentement de la commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au palais du Temple. Craignant de ne plus rentrer dans la tour, si j'en sortois une fois, je ne voulus plus être saigné; je fis même semblant de me trouver mieux. Le soir de nouveaux municipaux arrivèrent, et il ne fût plus question de me transférer.

Turgi demanda à passer la nuit près de

moi : cette demande lui fut accordée, ainsi qu'à ces deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la Famille Royale venoit me voir. Madame Elisabeth m'apportoit souvent des drogues qu'elle demandoit comme pour elle. Tant de bonté me rendirent une partie de mes forces, et au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la réconnoissance et de l'admiration. Qui n'eut été touché de voir cette auguste famille suspendre en quelque sorte le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs!

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de M. le dauphin, qui prouve jusqu'où alloit la bonté de son cœur, et combien il profitoit des exemples des vertus qu'il avoit continuellement sous ses yeux.

Un soir, après l'avoir couché, je me retirois pour faire place à la Reine et aux princeses qui venoient l'embrasser, et lui donner le bon soir dans son lit : madame Elisabeth, que la surveillance des municipaux avoit empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boëte de pas-

tilles d'ipécacuanha, en lui recommandant de me la donner, lorsque je reviendrois. Les princesses remontèrent chez elle; le Roi passa dans son cabinet, et j'allois souper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer le lit de Sa Majesté: j'étois seul, le jeune prince m'appella à voix basse; je fus très-surpris de ne pas le trouver endormi, et craignant qu'il ne fut incommodé, je lui en demandai la cause. « C'est, me dit-il, que ma tante m'a remis » une petite boëte pour vous, et je n'ai pas » voulu m'endormir sans vous la donner; » il étoit temps que vous vinssiez; car mes » yeux se sont déjà fermés plusieurs fois. » Les miens se remplirent de larmes, il s'en apperçut, m'embrassa, et deux minutes après, il dormoit profondement.

A cette sensibilité, le jeune prince joignoit beaucoup de graces, et toute l'amabilité de son âge. Souvent par ses naïvetés, l'enjouement de son caractère, et ses petites espiégleries, il faisoit oublier à ses augustes parens leur douloureuse situation; mais il la sentoit lui-même; il se reconnoissoit, quoique si jeune, dans une prison, et se voyoit

surveillé par des ennemis. Sa conduite et ses propos avoient pris cette réserve, que l'instinct, quand il s'agit d'un danger, inspire peut-être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Tuileries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui auroit pu rappeller à la Reine ou au Roi, quelqu'affligeant souvenir. Voyoit-il arriver un municipal plus honnête que ses collégues ? il couroit au-devant de la Reine, s'empressoit de le lui annoncer, et lui disoit avec l'expression du contentement le plus marqué : « Maman, » c'est aujourd'hui M. un tel. «

Un jour, comme il avoit les yeux fixés sur un municipal qu'il dit reconnoître, celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avoit vu. Le jeune prince refusa constamment de répondre ; puis se penchant vers la Reine ; « C'est, lui dit-il à voix basse, dans notre » voyage de Varennes. »

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa sensibilité. Un tailleur de pierre étoit occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre pour y placer d'énormes verroux ; le jeune prince, pendant que cet ouvrier dé-

jeûnoit, s'amusoit avec ses outils, le Roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, lui montrant comment il failloit s'y prendre. Il s'en servit pendant quelques momens. Le maçon attendri de voir ainsi le Roi travailler, dit à Sa Majesté : « Quand vous sorti- » rez de cette tour, vous pourrez dire que » vous avez travaillé vous-même à votre prison. » — « Ah! répondit le Roi, quand et » comment en sortirai-je ? » Monsieur le dauphin versa des larmes : le Roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grand pas.

Le deux décembre, la municipalité du dix août fut remplacée par une autre sous le titre de municipalité provisoire. Beaucoup de municipaux furent réélus : je crus d'abord que cette nouvelle municipalité seroit mieux composée que l'ancienne, et j'espérois quelques changemens favorables dans le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces nouveaux commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs; ceux-ci étoient plus grossiers, mais il m'étoit aisé de profiter de leur indiscrétion naturelle pour apprendre tout ce qu'ils sa-

voient. Je dus étudier les commissaires de cette nouvelle municipalité pour distinguer leur conduite et leur caractère : les premiers étoient plus insolens; la méchanceté des seconds étoit bien plus réfléchie.

Jusqu'à cette époque, il n'y avoit eu auprès du Roi qu'un seul municipal, et un autre auprès de la Reine; la nouvelle municipalité ordonna qu'il y en auroit deux, et dès lors il me fut beaucoup plus difficile de parler au Roi et aux princesses; d'un autre côté le conseil qui, jusques-là, s'étoit tenu dans une des salles du Palais du Temple, fut transféré dans une pièce de la tour, au rez-de-chaussée. Les nouveaux municipaux vouloient surpasser le zèle des anciens, et ce zèle ne fut qu'une émulation de tyrannie.

Le sept décembre, un municipal à la tête d'une députation de la commune, vint lire au Roi un arrêté qui ordonnoit d'ôter aux détenus, « couteaux, rasoirs, ciseaux, ca-
» nifs, et tous autres instrumens tranchans
» dont on prive les prisonniers présumés cri-
» minels, et d'en faire la plus exacte recher-
» che, tant sur leurs personnes que dans leurs

» appartemens. » Pendant cette lecture, le municipal avoit la voix altérée; il étoit aisé de s'appercevoir de la violence qu'il se faisoit à lui-même, et il a prouvé depuis par sa conduite, qu'il n'avoit consenti à être envoyé au Temple, que pour chercher à être utile à la Famille Royale.

Le Roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge : il en ôta des ciseaux et un canif. Les municipaux firent des recherches les plus exactes dans l'appartement; prirent les rasoirs, le compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instruments pour nettoyer les dents, et d'autres objets en or et en argent. De semblables recherches eurent lieu dans ma chambre, et il me fut ordonné de me fouiller.

Les municipaux montèrent ensuite chez la Reine, lurent aux trois princesses le même arrêté, et enlevèrent jusqu'aux petits meubles utiles à leur travail.

Une heure après on me fit descendre à la chambre du conseil, et l'on me demanda si je n'avois pas connoissance des objets qui

étoient restés dans le nécessaire que le Roi avoit remis dans sa poche. « Je vous ordonne, » me dit un municipal nommé *Sermaize*, » de prendre ce soir le nécessaire. » — Ce » n'est point à moi, lui repondis-je, à met- » tre à exécution les arrêtés de la commune, » ni à fouiller dans les poches du Roi. » — » *Cléry* a raison, dit un autre municipal : » c'étoit à vous, en s'adressant à *Sermaize*, » à faire cette recherche. »

On dressa procès-verbal de tous les objets enlevés à la Famille Royale, et on les distribua en paquet que l'on cacheta : on m'ordonna ensuite de mettre ma signature au bas d'un arrêté qui m'enjoignit d'avertir le conseil, si je trouvois sur le Roi, sur les princesses, ou dans leur appartement, des instrumens tranchans : ces différentes pièces furent envoyées à la commune.

On pourroit voir en compulsant les registres du conseil du Temple, que j'ai été souvent forcé de signer des arrêtés et des demandes, dont j'étois bien éloigné d'aprouver la forme et la rédaction. Je n'ai jamais rien signé, rien dit, rien fait, que d'après les or-

dres précis du Roi ou de la Reine. Un refus de ma part m'auroit éloigné de leurs Majestés auxquelles j'avois consacré mon existence; ma signature au bas de certains arrêtés n'avoit d'autre objet que de faire connoître que ces pièces m'avoient été lues.

Le même *Sermaize*, dont je viens de parler, me conduisit alors dans l'appartement de Sa Majesté. Le Roi étoit assis près de la cheminée, les pincettes à la main; *Sermaize*, lui demanda de la part du conseil à voir ce qui étoit resté dans le nécessaire; le roi le tira de sa poche et l'ouvrit : il y avoit un tourne-vis, un tire-bourre et un petit briquet. *Sermaize* se les fit remettre. « Ces pincettes que » je tiens en main ne sont-elles pas aussi un » instrument tranchant? » lui dit le Roi en lui tournant le dos. Ce municipal étant descendu, j'eus occasion de rendre compte à Sa Majesté de tout ce qui s'étoit passé au conseil relativement à cette seconde recherche.

Au moment du dîner, il s'éleva une contestation entre les commissaires. Les uns s'opposoient à ce que la Famille Royale se servit de fourchettes et de couteau : d'autres consen-

toient à laisser les fourchettes; enfin il fut décidé qu'on ne feroit aucun changement; mais qu'on enleveroit les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

La privation des petits meubles enlevés aux princesses, leur devint d'autant plus sensible qu'elles furent obligées de renoncer à différens ouvrages, qui jusqu'alors avoient servi à les distraire dans les longues journées d'une prison. Un jour madame Elisabeth cousoit les habits du Roi, et n'ayant point de ciseaux, elle rompoit le fil avec ses dents. « Quel con» traste! lui dit le Roi, qui la fixoit avec at» tendrissement, il ne vous manquoit rien » dans votre jolie maison de Montreuil. » — » Ah! mon frère, répondit-elle, puis-je avoir » de regret quand je partage vos malheurs? »

Cependant chaque jour amenoit de nouveaux arrêtés dont chacun étoit une nouvelle tyrannie. La brusquerie et la dureté des municipaux envers moi étoit plus remarquable que jamais. On venoit de renouveller aux trois servans la défense de me parler, et tout me faisoit craindre quelques nouveaux malheurs. La Reine et madame Elisabeth frappées

du même pressentiment, me demandoient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvois leur en donner; je n'attendois ma femme que dans troisjours, mon impatience étoit extrême.

Enfin, le jeudi ma femme arriva. On me fit descendre au conseil; elle affecta de me parler à haute voix, pour éloigner les soupçons de nos nouveaux surveillans: et pendant qu'elle me donnoit des détails sur nos affaires domestiques: « Mardi prochain, me dit son » amie, on conduit le Roi à la convention, » le procès va commencer. Sa Majesté pourra » prendre un conseil: tout cela est certain. »

Je ne savois comment annoncer directement au Roi cette affreuse nouvelle: j'aurois voulu en instruire d'abord la Reine ou madame Elisabeth, mais j'étois dans les plus vives alarmes: le tems pressoit et le Roi m'avoit défendu de lui rien cacher. Le soir en le déshabillant, je lui rendis compte de tout ce que j'avois appris; je lui fis même pressentir qu'on avoit le projet pendant le procès, de le séparer de sa famille, et j'ajoutai qu'il n'y avoit plus que quatre jours pour concerter avec la Reine quelque manière de correspondre

avec elle. Je l'assurai que j'étois décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée du municipal ne me permit pas d'en dire davantage et empêcha Sa Majesté de me répondre.

Le lendemain au lever du Roi, je ne pus trouver l'instant de lui parler; il monta avec son fils pour déjeuner chez les princesses, je l'y suivis. Après le déjeûner, il causa assez long-temps avec la Reine, qui par un regard plein du douleur, me fit comprendre qu'il étoit question de tout ce que j'avais dit au Roi. Je trouvai dans le courant de la journée une occasion d'entretenir madame Elisabeth; je lui peignis combien il m'en avoit coûté d'augmenter les peines du Roi, en l'instruisant du jour où l'on devoit commencer son procès; elle me rassura en me disant : « Que le Roi étoit » sensible à cette marque d'attachement de » ma part : ce qui l'afflige le plus, ajouta-t- » elle, c'est la crainte d'être séparé de nous; » tâchez d'avoir encore quelques renseigne- » mens. »

Le soir le Roi me témoigna combien il étoit satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devoit

paroître à la convention. « Continuez, me
» dit-il, de chercher à découvrir quelque
» chose sur ce qu'ils veulent faire de moi,
» ne craignez jamais de m'affliger. Je suis
» convenu avec ma famille de ne pas paroître
» instruit, pour ne pas vous compromettre. »

Plus le moment du procès approchoit et plus on me montroit de défiance; les municipaux ne répondoient à aucune de mes questions. J'avois déjà employé inutilement différens prétextes pour descendre au conseil où j'aurois pu me procurer de nouveaux détails à comuniquer au Roi, lorsqu'une commission chargée de vérifier les dépenses de la Famille Royale vint au Temple. On fut obligé de me faire descendre pour donner des renseignemens, et j'appris par un municipal bien intentionné, que la séparation du Roi d'avec sa famille, arrêtée seulement par la commune, n'avoit point encore été prononcée par l'assemblée nationale. Le même jour *Turgi* m'apporta un journal où je trouvai le décret qui ordonnoit de conduire le Roi à la barre de la convention, il me remit aussi un mémoire sur le procès du Roi publié par M. *Necker*; je n'eus d'autre moyen

pour communiquer ce journal et ce mémoire à la Famille Royale, que de les cacher sous un des meubles dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le Roi et les princesses.

Le onze décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tous Paris, et l'on fit entrer la Cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit auroit cruellement alarmé la Famille Royale, si elle n'en avoit pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux commissaires de service; ils refusèrent de répondre.

A neuf heures le Roi et monsieur le dauphin montèrent pour déjeûner dans l'appartement des princesses; leurs Majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des municipaux. Ce tourment continuel pour la Famille Royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devoient l'agiter, étoit un des raffinemens les plus cruels de leurs tyrans, et l'une de leurs plus douces jouis-

sances : il fallut enfin se séparer. Le Roi quitta la Reine, madame Elisabeth et sa fille ; leurs regards exprimoient ce qu'ils ne pouvoient pas se dire : monsieur le dauphin descendit, comme les autres jours, avec le Roi.

Ce jeune prince qui engageoit souvent Sa Majesté à faire avec lui une partie au siam, fit ce jour-là tant d'instances, que le Roi, malgré sa situation, ne pût s'y refuser. Monsieur le dauphin perdit toutes les parties, et deux fois, il ne put aller au-delà du nombre *seize* : « Toutes les fois que j'ai ce point de » *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux » gagner la partie. » Le Roi ne répondit rien ; mais je crus m'appercevoir que ce rapprochement de mois lui fit une certaine impression.

A onze heure, pendant que le Roi donnoit une leçon de lecture à monsieur le dauphin, deux mucicipaux entrèrent et dirent à Sa Majesté, qu'ils venoient chercher le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le Roi voulut savoir le motif de cet enlèvement : les commissaires répondirent qu'ils exécutoient les ordres du conseil de la commune.

Sa Majesté embrassa tendrement son fils, et me chargea de le conduire. Revenu chez le Roi, je lui dis que j'avois laissé le jeune prince dans les bras de la Reine, ce qui parut le tranquilliser. Un des commissaires rentra pour lui annoncer que *Cambon*, maire de Paris, étoit au conseil, et qu'il alloit monter. « Que me » veut-il? » dit le Roi; — « je l'ignore, » répondit le municipal.

Sa Majesté se promena quelques momens à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près le chevet de son lit; la porte étoit à demi-fermée et le municipal n'osoit entrer, afin, me disoit-il, d'éviter les questions. Une demie-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, le commissaire fut inquiet de ne plus entendre le Roi : il entra doucement, le trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains, et paroissant profondément occupé : « Que me vou- » lez-vous, lui dit le Roi, d'un ton élevé? » — « Je craignois, répondit le municipal, que » vous ne fussiez incommodé. » — « Je vous » suis obligé, répartit le Roi avec l'accent de » la plus vive douleur; mais la manière dont » on m'enlève mon fils, m'est infiniment sen-

» sible. » Le municipal ne répondit rien et se retira.

Le maire ne parut qu'à une heure, il étoit accompagné de *Chaumette*, procureur de la commune, de *Colombeau*, secrétaire-greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de *Santerre*, commandant de la garde nationale, qui avoit avec lui ses aides-de-camp. Le maire dit au Roi qu'il venoit le chercher pour le conduire à la convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la commune alloit lui faire lecture : ce décret portoit que, « *Louis Capet* seroit traduit à la barre de la » convention nationale. » — « *Capet* n'est » pas mon nom, dit le Roi, c'est le nom d'un » de mes ancêtres. J'aurois désiré, monsieur, » que les commissaires m'eussent laissé mon » fils, pendant les deux heures que j'ai pas- » sées à vous attendre ; au reste, ce traitement » est une suite de ceux que j'éprouve ici de- » puis quatre mois : je vais vous suivre, » non pour obéir à la convention, mais » parce que mes ennemis ont la force en main. » Je donnai à Sa Majesté, sa rédingotte et son chapeau, et elle suivit le maire de Paris. Une nombreuse escorte l'attendoit à la porte du Temple.

Resté seul dans la chambre avec un municipal, j'appris de lui que le Roi ne reverroit plus sa famille, mais que le maire de Paris devoit encore consulter quelques députés sur cette séparation. Je demandai à ce commissaire de me conduire auprès de monsieur le dauphin qui étoit chez la Reine, ce qui me fut accordé. Je n'en sortis qu'à six heures du soir, au moment où le Roi revint de la convention. Les municipaux instruisirent la Reine du départ du Roi pour l'assemblée nationale sans vouloir entrer dans aucun détail. Les princesses et monsieur le dauphin descendirent comme de coutume, pour dîner dans l'apartement du Roi, et remontèrent ensuite.

L'après-dîner, un seul municipal resta près de la Reine; c'étoit un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la section du Temple; il se trouvoit de garde à la tour pour la première fois, et paroissoit moins méfiant et moins malhonnête que la plupart de ses collègues. La Reine lia conversation avec lui, l'interrogea sur son état, ses parens, etc. Madame Elisabeth saisit ce moment pour passer dans sa chambre, et me fit signe de la suivre.

Entré chez elle, je la prévins que la commune avoit arrêté de séparer le Roi de sa famille; que je craignois que cette séparation n'eût lieu dès le soir même; qu'à la vérité la convention n'avoit encore rien décidé, mais que le maire étoit chargé d'en faire la demande, et que sans doute il l'obtiendroit. « La Reine et moi, me répondit » cette princesse, nous nous attendons à » tout, et nous ne nous faisons aucune illu- » sion sur le sort que l'on prépare au Roi : il » mourra victime de sa bonté et de son amour » pour son peuple, au bonheur duquel il n'a » cessé de travailler depuis son avènement » au trône. Qu'il est cruellement trompé ce » peuple! la religion du Roi, et sa grande » confiance dans la providence le soutien- » dront dans cette cruelle adversité. Enfin, » ajouta cette vertueuse princesse, les yeux » remplis de larmes. *Cléry*, vous allez rester » seul près de mon frère, redoublez s'il est » possible, de soins pour lui, ne négligez » aucun moyen de nous faire parvenir de » ses nouvelles; pour tout autre objet, ne » vous exposez pas, car alors nous n'aurions » plus personne à qui nous confier. » J'assurai madame Elisabeth de mon dévouement

au Roi, et nous convînmes des moyens à employer pour entretenir une correspondance.

Turgi étoit le seul que je pusse mettre dans le secret, mais je ne pouvois lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu que je continuerois de garder le linge et les habits de monsieur le dauphin; que tous les deux jours j'enverrois ce qui lui seroit nécessaire, et que je profiterois de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passeroit chez le Roi. Ce plan fit naître à madame Elisabeth l'idée de me remettre un de ses mouchoirs: « Vous le retiendrez, me dit-» elle, tant que mon frère se portera bien; » s'il arrivoit qu'il fût malade, vous me l'en-» verriez dans le linge de mon neveu. » La manière de le ployer devoit indiquer le genre de la maladie.

La douleur de cette princesse, en me parlant du Roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignoit attacher à mes foibles services auprès de Sa Majesté, tout m'émut profondément. « Avez-» vous entendu parler de la Reine, me dit-» elle avec une espèce de terreur?» hélas! que

» pourroit-on lui reprocher ? — « Non, madame; mais que peut-on reprocher au Roi ? — « Oh ! rien, non, rien ; mais peut-être, regardent-ils le Roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ; la Reine au contraire et ses enfans ne seroient pas un obstacle à leur ambition ? Je pris la liberté de lui observer que, sans doute le Roi ne seroit condamné qu'à la déportation, que j'en avois entendu parler, et que l'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il étoit vraisemblable qu'on y conduiroit le Roi et sa famille. Je n'ai aucun espoir, me dit-elle, » que le Roi soit sauvé. »

Je crus devoir ajouter que les puissances étrangères s'occupoient des moyens de tirer le Roi de sa prison; que Monsieur et monseigneur le comte d'Artois rassembloient de nouveau tous les emigrés autour d'eux, et devoient les réunir aux troupes autrichiennes et prussiennes ; que l'Espagne et l'Angleterre feroient des démarches que toute l'Europe étoit intéressée à prévenir la mort du Roi, et qu'ainsi la convention auroit de sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de Sa Majesté.

Cette conversation duroit depuis une heure, lorsque madame Elisabeth à qui je n'avois jamais parlé aussi long-tems, craignant l'arrivée des nouveaux municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la Reine. *Tison* et sa femme qui me surveilloient sans cesse, observèrent que j'étois resté long-temps chez madame Elisabeth, et qu'il étoit à craindre que le commissaire ne s'en fût apperçu; je leur répondis que cette princesse m'avoit entretenu de son *neveu*, qui probablement demeureroit désormais auprès de sa *mère*.

Un instant après je rentrai dans la chambre de la Reine à qui madame Elisabeth venoit de faire part de sa conversation avec moi, et des moyens que nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa Majesté daigna m'en témoigner sa satisfaction.

A six heures les commissaires me firent descendre au conseil; ils me lurent un arrêté de la commune qui m'ordonnoit de ne plus avoir ancune communication avec les trois princesses ni avec le jeune prince, parce que j'étois destiné à servir le Roi seul; il fut

même arrêté dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte le Roi en secret, que je ne coucherois point dans son appartement; je devois loger dans la petite tour, et n'être conduit chez Sa Majesté qu'au moment où elle auroit besoin de moi.

A six heures et demie, le Roi arriva; il paroissoit fatigué, et son premier soin fut de demander qu'on le conduisit chez sa famille. On s'y refusa sous prétexte qu'on n'avoit point d'ordres : il insista pour qu'au moins on la prévint de son retour; et qu'on lui promit. Le Roi m'ordonna de demander son souper pour huit heures et demie : il employa ces deux heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours entouré de quatre municipaux.

A huit heures et demie j'allai prévenir Sa Majesté que le souper étoit servi : elle demanda aux commissaires si sa famille ne descendoit pas; on ne fit aucune réponse. « Mais » au moins, dit le Roi, mon fils passera la » nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici. » Même silence. Après le souper, le Roi insista de nouveau sur le desir de voir sa famille;

on lui répondit qu'il falloit attendre la décision de la convention. Je donnai alors ce qui étoit nécessaire pour le coucher du jeune prince.

Le soir, pendant que je le déshabillois, le Roi me dit : « J'étois bien éloigné de penser » à toutes les questions qui m'ont été faites. » Il se coucha avec beaucoup de tranquilité : l'arrêté de la commune, relatif à mon éloignement pendant la nuit, n'eut pas son exécution. Il auroit été trop pénible pour les municipaux de m'aller chercher, chaque fois que le Roi auroit eu besoin de mon service.

Le lendemain douze, le Roi n'eut pas plutôt apperçu un municipal, qu'il s'informa s'il y avoit une décision sur la demande qu'il avoit faite de voir sa famille. On lui répondit qu'on attendoit encore les ordres. Il pria ce même municipal d'aller s'informer de la santé des princesses et de celle de monsieur le dauphin, et de leur annoncer qu'il se porte bien. Le commissaire l'assura à son retour que sa famille jouissoit d'une bonne santé. Le Roi me donna ordre de faire monter le lit de son fils chez la Reine, où ce jeune prince avoit passé

la nuit sur un des matelats de cette princesse. Je priai Sa Majesté d'attendre la décision de la convention. « Je ne compte sur aucun » égard, sur aucune justice, me répondit Sa » Majesté, mais attendons. »

Le même jour une députation de la convention composée de quatre députés, *Thuriot*, *Cambacerès*, *Dubois-Crancé* et *Dupont-de-Bigorre*, apporta le décret qui autorisoit le Roi à prendre un conseil. Le roi déclara qu'il choisissoit M. *Target*, à son défaut M. *Tronchet*, ou tous les deux, si la convention nationale y consentoit. Les députés firent signer au Roi sa demande, et signèrent après lui. Le Roi ajouta qu'il seroit nécessaire qu'on lui fournit du papier, des plumes et de l'encre. Sa Majesté donna l'adresse de la maison de campagne de M. *Tronchet*, et dit qu'elle ignoroit où demeuroit M. *Target*.

Le treize au matin, la même députation revint au Temple et dit au Roi, que M. *Target* avoit refusé d'être son conseil, que l'on avoit envoyé chercher M. *Tronchet*, et que sans doute il viendroit dans la journée : elle lui fit ensuite lecture de plusieurs lettres

adressées à la convention par MM. *Sourdat*, *Huet*, *Guillaume* et *Lamoignon de Malesherbes*, ancien premier président à la cour des aides de Paris, et depuis ministre de la maison du Roi. La lettre de M. de *Malesherbes* étoit conçue en ces termes :

« *Paris*, *le* 11 *Décembre* 1792.

« Citoyen président, j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour » le défendre, et si elle lui en laisse le choix ; » dans ce cas-là, je desire que Louis XVI » sache que, s'il me choisit pour cette fonc- » tion, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous » demande pas de faire part à la convention » de mon offre, car je suis bien éloigné de » me croire un personnage assez important » pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été » appelé deux fois au conseil de celui qui fut » mon maître, dans le tems que cette fonction » étoit ambitionnée par tout le monde : je lui » dois le même service, lorsque c'est une » fonction que bien de gens trouvent dan- » gereuse; si je connoissois un moyen pos- » sible pour lui faire connoître mes disposi- » tions, je ne prendrois pas la liberté de m'a-

» dresser à vous. J'ai pensé que, dans la place » que vous occupez, vous aurez plus de » moyens que personne pour lui faire passer » cet avis. Je suis avis respect.

(Signé) *Lamoignon de Malesherbes.*

Sa Majesté répondit à la députation : « Je » suis sensible aux offres que me font les per- » sonnes qui demandent à me servir de con- » seil, et je vous prie de leur en témoigner » ma reconnoissance : j'accepte M. *de Males-* » *herbes* pour mon conseil ; si M. *Tronchet* » ne peut me prêter ses services, je me con- » certerai avec M. *de Malesherbes* pour en » choisir un autre.

Le 14 décembre, M. *Tronchet* eut une conférence avec Sa Majesté, comme le permettoit le décret. Le même jour, M. *de Malesherbes* fut introduit à la tour : le Roi courut au-devant de ce respectable vieillard, qu'il serra tendrement dans ses bras, et cet ancien ministre fondit en larmes à la vue de son maître, soit qu'il se rappellât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux

prises avec le malheur. Comme le Roi avoit la permission de conférer avec ses conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, afin qu'il pût parler plus librement à M. *de Malesherbes*. Un municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir, et me défendit de la fermer à l'avenir; je r'ouvris la porte; mais Sa Majesté étoit déjà dans la tourrelle qui lui servoit de cabinet.

Le Roi et M. *de Malesherbes* parlèrent très-haut dans cette première conférence. Les commissaires qui étoient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation, et purent l'entendre. M. *de Malesherbes* étant sorti, je rendis compte à Sa Majesté de la défense qui m'avoit été faite par le municipal, et de l'attention avec laquelle les commissaires avoient écouté la conférence; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre quand elle seroit avec ses conseils, ce qu'elle fit.

Le 15, le Roi reçut la réponse relative à sa famille. Le décret portoit en substance : « Que la Reine et madame Elizabeth ne com» muniqueroient plus avec le Roi pendant le

» cours du procès; que ses enfans viendroient
» près de lui s'il le desiroit, mais à condition
» qu'ils ne pourroient plus voir leur mère ni
» leur tante qu'après le dernier interroga-
» toire. » Aussitôt qu'il me fut possible de parler au Roi en particulier, je lui demandai ses ordres. « Vous voyez, me dit le Roi,
» la cruelle alternative où ils viennent de me
» placer, je ne puis me résoudre à avoir mes
» enfans avec moi : pour ma fille, cela est
» impossible; et pour mon fils, je sens tout
« le chagrin que la Reine en éprouveroit; il
» faut donc consentir à ce nouveau sacri-
» fice. » Sa Majesté m'ordonna une seconde fois de faire transporter le lit du jeune prince : ce que j'exécutai sur-le-champ. Je gardai son linge et ses habits, et tous les deux jours j'envoyois ce qui lui étoit nécessaire, comme j'en étois convenu avec madame Elisabeth.

Le 16, à quatre heures après dîner, il vint une autre députation de quatre membres de la convention, *Valazé*, *Cochon*, *Grandpré* et *Duprat*, faisant partie de la *commission des vingt-un*, nommée pour examiner le procès du Roi. Ils étoient accompagnés d'un secrétaire, d'un huissier et d'un officier de la

garde de la convention : ils apportoient au Roi son acte d'accusation et les pièces relatives à son procès, la plupart trouvées aux Thuileries, dans une armoire secrète de l'appartement de Sa Majesté, nommée par le ministre *Rolland*, *armoire de fer*.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit : toutes furent lues et paraphées par le Roi, ainsi qu'une copie de chacune d'elles qu'on laissa entre ses mains. Le Roi étoit assis à une grande table, M. *Tronchet* à côté, les députés vis-à-vis. Après lecture de chaque pièce *Valazé* demandoit au Roi? « Avez-vous connoissance? etc. » Il répondoit oui ou non sans autre explication. Un autre député les lui fesoit signer, ainsi que la copie qu'un troisième proposoit de lui lire chaque fois, ce dont Sa Majesté le dispensoit toujours. Le quatrième fesoit l'appel des pièces par liasse et par numéro, et le secrétaire les enregistroit à mesure qu'elles étoient remises au Roi.

Sa Majesté interrompit la séance pour demander aux conventionnels s'ils vouloient souper; ils y consentirent : je leur fis servir

une volaille froide et quelques fruits dans la salle à manger. M. *Tronchet* ne voulut rien accepter, et resta seul avec le Roi dans sa chambre.

Un municipal, nommé *Merceraut*, alors tailleur de pierres et ancien président de la commune de Paris, quoique porteur de chaises à Versailles avant la révolution, se trouvoit ce jour-là de garde au Temple pour la première fois. Il étoit vêtu de son habit de travail en lambeaux, avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de peaux et son écharpe aux trois couleurs. Cet homme avoit affecté de s'étendre auprès du Roi dans un fauteuil, tandis que Sa Majesté étoit sur une chaise, il tutoyoit, le chapeau sur la tête, ceux qui lui adressoient la parole; les membres de la convention en furent étonnés; et pendant qu'ils soupoient, l'un d'eux me fit plusieurs questions sur ce *Merceraut*, et sur la manière dont la municipalité traitoit le Roi. J'allois répondre, lorsqu'un autre commissaire dit à ce conventionnel de cesser ces questions, qu'il étoit défendu de me parler, et qu'on lui donneroit à la chambre du conseil tous les détails qu'il pourroit desirer. Le député, craignant de s'être compromis, ne répliqua rien.

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui présentoit, Sa Majesté apperçut la déclaration qu'elle fit à son retour de Varennes, lorsque MM. *Tronchet*, *Barnave* et *Duport* furent nommés à l'assemblée constituante pour la recevoir. Cette déclaration étoit signée du Roi et des députés. « Vous reconnoissez cette pièce pour authen- « tique, dit le Roi à M. *Tronchet*, voilà votre « signature. »

Quelques-unes des liasses renfermoient des projets de constitution apostillés de la main de Sa Majesté : plusieurs de ces notes étoient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon. On présenta aussi au Roi des registres de la police, dans lesquels étoient des dénonciations faites et signées par des serviteurs de Sa Majesté : cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs n'avoient feint de rendre compte de ce qui se passoit chez le Roi ou chez la Reine au château des Tuilleries, que pour donner plus de vraissemblance à leurs calomnies.

Lorsque la députation fut sortie, le Roi prit quelque nourriture et se coucha, sans se

plaindre de la fatigue qu'il avoit éprouvée. Il me demanda seulement si l'on avoit retardé le soupé de sa famille : sur ma réponse négative, « j'aurois craint, dit-il, que ce retard « ne lui eût donné de l'inquiétude. » Il eut même la bonté de me faire un reproche de ce que je n'avois pas soupé avant lui.

Quelque temps après, les quatre députés membres de la *commission des vingt-un* revinrent au Temple. Ils firent lecture au Roi de cinquante et une pièces qu'il signa et parapha, comme les précédentes ; ce qui faisoit, en tout, cent cinquante huit pièces dont on lui laissa les copies.

Depuis le quatorze jusqu'au vingt-six décembre, le Roi vit régulièrement ses conseils : ils venoient à cinq heures du soir et se retiroient à neuf. M. *de Seize* leur fut adjoint. Tous les matins, M. *de Malesherbes* apportoit à Sa Majesté les papiers-nouvelles et les opinions imprimées des députés relatives à son procès. Il préparoit les travaux de chaque soirée, et restoit avec Sa Majesté une heure ou deux. Le Roi daignoit souvent me donner à lire quelques-unes de ces opinions,

et me disoit ensuite : « Comment trouvez-» vous l'opinion d'un tel ? » — « Je manque » de termes pour exprimer mon indignation, » répondis-je à Sa Majesté ; mais vous, Sire ! » comment pouvez-vous lire tout cela sans » horreur ? » — » Je vois jusqu'où va la mé-» chancheté des hommes, me disoit le Roi, » et je ne croyois pas qu'il s'en trouvât de » semblables. » Sa Majesté ne se couchoit jamais sans avoir lu ces différences pièces, et pour ne pas compromettre M. *de Malesherbes*, elle avoit ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poële de son cabinet.

J'avois déjà trouvé un moment favorable pour parler à *Turgi*, et pour le charger de faire passer à madame Elisabeth des nouvelles du Roi. *Turgi* me prévint le lendemain que cette princesse en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avoit glissé un petit papier écrit avec des piqûres d'épingle, par lequel elle me disoit de prier le Roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir je fis part à Sa Majesté du désir de madame Elisabeth. Comme on lui avoit donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le Roi

écrivit à sa sœur un billet décacheté, en me disant qu'il ne contenoit rien qui pût me compromettre, et que j'en prise lecture. Sur ce dernier point, je suppliai Sa Majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain je remis le billet à *Turgi*, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jetta sous mon lit en passant près de la porte de ma chambre. Sa Majesté vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa famille eût réussi ; je lui observai qu'il étoit facile de continuer cette correspondance. Le Roi me remettoit les billets, j'avois soin d'en diminuer le volume et de les couvrir de fil de coton : *Turgi* les trouvoit dans l'armoire où étoient les assiettes pour le service de la table, et se servoit de différens moyens pour me rendre les réponses ; lorsque je les donnois au Roi, il me disoit toujours avec bonté : « Prenez garde, c'est trop vous » exposer. »

La bougie que me faisoient remettre les commissaires étoient en paquets ficelés. Lorsque j'eus de la ficelle en assez grande quantité, j'annonçai au Roi qu'il ne tenoit qu'à

lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à madame Elizabeth, qui étoit logée au-dessus de moi, et dont la fenêtre répondoit perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquoit à ma chambre. La Princesse pendant la nuit pouvoit attacher ses lettres à cette ficelle, et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui étoit au-dessous de la sienne. Un abatjour en forme de hotte, placé à chaque fenêtre, ne permettoit pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin : le même moyen pouvoit servir à la princesse pour recevoir des réponses. On pouvoit aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre dont les princesses étoient privées. « Voilà un bon » projet, me dit Sa Majesté, nous en ferons » usage, si celui dont nous nous sommes » servis jusqu'aujourd'hui devient impratica» ble. » Effectivement le Roi l'employa dans la suite. Il attendoit toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance; alors je fermois la porte de ma chambre et celle du corridor, je causois avec les commissaires de la commune, ou je les engageois à jouer pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce temps que *Marchand*, garçon-servant, père de famille, qui venoit de recevoir ses appointemens de deux mois, montant à la somme de deux cents livres, fut volé dans le Temple; cette perte étoit considérable pour lui. Le Roi avoit remarqué sa tristesse, en ayant appris la cause, me dit de remettre à *Marchand* la somme de deux cents livres, en lui recommandant de n'en parler à personne, sur-tout qu'il ne cherchât pas à le remercier; car, ajouta-t-il, il se perdroit. *Marchand* fut sensible au bienfait de Sa Majesté, mais il le fut encore plus à la défense de lui en témoigner sa reconnoissance.

Depuis sa séparation d'avec la Famille Royale, le Roi refusa constamment de descendre dans le jardin; quand on lui en faisoit la proposition, il répondoit: « Je ne » peux me résoudre à sortir seul; la pro- » menade ne m'étoit agréable, qu'autant que » j'en jouissois avec ma famille. » Mais quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissoit échapper ni plaintes ni murmures: il avoit déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque

jour il puisoit dans son cabinet de lecture les forces qui soutenoient son courage : en sortoit-il, c'étoit pour se livrer au détail d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignoit me traiter comme si j'avois été plus que son serviteur ; il traitoit les municipaux de garde auprès de sa personne, comme s'il n'avoit pas eu à s'en plaindre, et causoit avec eux, comme autrefois avec ses sujets. C'étoit des objets relatifs à leur état, qu'il les entretenoit, de leur famille, de leurs enfans, des avantages et des devoirs de leur profession. Ceux qui l'entendoient étoient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connoissances, et de la manière dont elles étoient classées dans sa mémoire. Ses conversations n'avoient pas pour but de le distraire de ses maux ; sa sensibilité vive et profonde ; mais sa résignation étoit encore supérieure à ses malheurs.

Le mercredi, dix-neuf décembre, on apporta, comme à l'ordinaire, le déjeûner du Roi : ne pensant pas aux quatre-temps, je le lui présentai. « C'est aujourd'hui jour de jeû» ne, me dit ce Prince. » Je reportai le dé-

jeûner dans la salle. — « A l'exemple de votre
» maître, vous jeûnerez sans doute aussi, »
me dit d'un ton railleur un municipal (*Dorat de Cubières.*) — « Non, monsieur, j'ai be-
» soin aujourd'hui de déjeûner, lui ré-
» pondis-je. » Quelques jours après, Sa Majesté me donna à lire un journal que lui avoit apporté M. *de Malesherbes*, et où se trouvoit cette anecdote entièrement défigurée :
« Lisez, me dit le Roi, vous verrez qu'on
» vous traite de malicieux; ils auroient sans
» doute mieux aimé pouvoir vous traiter
» d'hypocrite. »

Le même jour 19, le Roi me dit à son dîner devant trois ou quatre municipaux : Il y a
» quatorze ans que vous avez été plus mati-
» nal qu'aujourd'hui. » Je compris aussitôt Sa
» Majesté. C'étoit le jour où naquit ma fille,
» continua le Roi. Aujourdhui son jour de
» naissance, répéta-t-il avec attendrissement,
» et être privé de la voir!.... » Quelques lar-
» mes coulèrent de ses yeux, et il régna
» pour un moment un silence respectueux. »

Madame Royale ayant desiré un almanach dans la forme du petit calendrier de la cour,

le Roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette pour lui de l'almanach de la république, qui avoit remplacé l'almanach Royal : il le parcouroit souvent, et en notoit les noms avec un crayon.

Le Roi devoit bientôt paroître pour la seconde fois à la barre de la convention. Il n'avoit pu se faire la barbe depuis qu'on avoit enlevé ses rasoirs, et il en souffroit beaucoup; ce qui le forçoit de se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche. Le Roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir, mais qu'il ne vouloit pas en parler lui-même aux municipaux. Je pris la liberté de le lui observer que s'il paroissoit ainsi à l'assemblée, le peuple verroit au moins avec quelle barbarie en agissoit le conseil-général. « Je ne dois pas, répondit Sa Majesté, chercher à intérresser sur mon sort. » Je m'adressai aux commissaires, et la commune décida le lendemain qu'on rendroit les rasoirs du Roi, mais qu'il ne pourroit s'en servir qu'en présence de deux municipaux.

Les trois jours qui précédèrent *Noël*, le Roi écrivit plus qu'à l'ordinaire; on avoit

alors le projet de le faire rester aux Feuillans un jour ou deux pour le juger sans désemparer. On m'avoit même donné ordre de me préparer à le suivre, et de disposer ce qui pourroit lui être nécessaire; mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de *Noël* que Sa Majesté écrivit son Testament; je l'ai lu et copié à l'époque où il fut remis au conseil du Temple : il étoit écrit en entier de la main du Roi, avec quelques ratures. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleste de son innocence et de sa piété.

TESTAMENT.

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi, Louis XVI du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la Tour du Temple, à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le 11 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hom-

mes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser : je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentimens.

» Je laisse mon ame à Dieu, mon créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, quelques indignes que nous en fussions, et moi le premier.

» Je meurs dans l'union de notre sainte mère, l'église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de S. Pierre, auquel Jesus-Christ les avoit confiés.

» Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandemens de Dieu et de l'église, les sacremens et les mystères, tels que l'église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans

les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'église de Jesus-Christ, mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'église, suivie depuis Jesus-Christ.

» Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins en Jesus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'église catholique, à laquelle j'ai toujours été sincérement uni de cœur. Je prie Dieu, de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de

me servir, aussi-tôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés, et recevoir le sacrement de pénitence.

» Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait: je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

» Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je ne leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

» Je recommande à Dieu, ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelqu'autre manière que ce

puisse être ; je prie Dieu particulièrement, de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grace, s'ils viennent à me perdre ; et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

» Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, (s'ils sont condamnés à les éprouver,) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité ; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans et de lui tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

» Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés, dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

» Je recommande bien vivement à mes enfans après ce qu'ils doivent à Dieu qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entr'eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

» Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps qu'un Roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées: autant que les circonstances où il se

trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

» Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

» Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont un attachement véritable et désintéressé; d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté des gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux où à leurs parens ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolatiou à avoir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré ; je les prie d'en recevoir tous mes remercîmens. Dans la situation où sont encore les

choses ; je craindrois de les compromettre ; si je parlois plus explicitement, mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

» Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de *Chamilly* et *Huë*, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi *Cléry*, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

» Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi ; j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser !

» Je prie MM. *de Malesherbes*, *Tronchet* et *de Seze*, de recevoir ici tous mes ramercîmens, et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins qu'ils se sont donnés pour moi.

» Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

» Fait double à la Tour du Temple, le vingt-cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

(*Signé*) * LOUIS. »

Le vingt-six décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de l'assemblée; j'en avois fait prévenir la Reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes ne l'effrayassent pas. Sa Majesté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir, toujours sous la surveillance de *Chambon* et de *Santerre*. MM. de *Malesherbes*, *de Seze* et *Tronchet* vinrent le même soir, au moment où le Roi sortoit de table; il leur

offrit de prendre quelques rafraîchissemens; M. *de Seze* fut le seul qui accepta. S. M. lui témoigna sa reconnoissance des soins qu'il s'étoit donnés pour prononcer son discours; ces messieurs passèrent ensuite dans son cabinet.

Le lendemain Sa Majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux municipaux, si elle pouvoit me la donner sans inconvénient. Le commissaire *Vincent*, entrepreneur de bâtimens, qui a rendu à la Famille Royale tous les services qui dépendoient de lui, se chargea d'en porter secrétement un exemplaire à la Reine; il profita du moment où le Roi le remercioit de ce petit service pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu; Sa Majesté détacha sa cravate et lui en fit présent. Une autre fois elle donna ses gants à un autre municipal qui desira les avoir par le même motif. Même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étoient sacrées.

Le premier janvier, j'approchai du lit du Roi, et lui demandai à voix basse, la permission de lui présenter mes vœux les plus ardens

pour la fin de ses malheurs. « Je reçois vos » souhaits, me dit-il, avec affection, » en me tendant une de ses mains, que je baisai et arrosai de mes larmes. Aussi-tôt qu'il fut levé, il pria un municipal d'aller de sa part savoir de nouvelles de sa famille et de lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les municipaux furent émus par le ton dont ses paroles si déchirantes, relativement à la situation où étoit le Roi, furent prononcées. « Pourquoi, me dit l'un d'eux, lorsque le Roi fut » rentré dans sa chambre, ne demande-t-il » pas voir sa famille ? à présent que les inter- » rogatoires sont terminés ; cela ne souffri- » roit aucune difficulté ? c'est à la convention » qu'il faudroit s'adresser. » Le municipal qui étoit allé chez la Reine, rentra et annonça à Sa Majesté que sa famille la remercioit de ses vœux, et lui adressoit les siens. « Quel jour » de nouvelle année, dit le Roi. »

Le même soir, je pris la liberté de lui observer que j'étois presque certain du consentement de la convention, si Sa Majesté demandoit qu'il lui fût permis de voir sa famille. « Dans quelques jours, me dit le Roi, ils ne » me refuseront pas cette consolation : il faut » attendre. »

Plus le moment du jugement approchoit, si l'on peut donner ce nom à la procédure que l'on faisoit subir au Roi, plus mes craintes et mes angoisses augmentoient ; je faisois mille questions aux municipaux, et tout ce que j'en apprenois ajoutoit à mes terreurs. Ma femme venoit me voir toutes les semaines, et me rendoit un compte exact de ce qui se passoit dans Paris. L'opinion publique paroissoit toujours favorable au Roi; elle se manifesta même avec éclat au théâtre Français et à celui du Vaudeville. On représentoit au premier l'*Ami des Lois* ; toutes les allusions du procès de Sa Majesté furent saisies et applaudies avec transports. Au Vaudeville, un des personnages dans la *Chaste Suzane*, disoit aux deux vieillards : « Comment pouvez-vous être accusa- » teurs et juges tout ensemble ? » Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au Roi un exemplaire de l'*Ami de Lois*. Je lui disois souvent, et j'étois presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la convention, opposés les uns aux autres, ne prononceroient que la peine de la réclusion ou de la déportation. « Puissent-ils, me répondit » Sa Majesté, avoir cette modératio pour ma » famille, je n'ai de crainte que pour elle. »

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. *Pariseau*, rédacteur de la *Feuille du jour*, étoit à la disposition du Roi, qu'on me prioit de demander ses ordres, et que cette somme seroit remise entre les mains de M. *de Malesherbes*, si Sa Majesté le desiroit. J'en rendis compte au Roi. « Remer» ciez bien ces personnes de ma part, me ré» pondit-il, je ne peux accepter leurs offres » généreuses ; ce seroit les exposer. » Je le priai d'en parler au moins à M. *de Malesherbes*, ce qu'il me promit.

La correspondance de leurs Majestés continuoit toujours. Le Roi instruit que madame Royale étoit malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La Reine, après bien de sollicitations, obtint qu'on fît entrer au Temple M. *Brunier*, médecin des enfans de France ; cette nouvelle parut le tranquilliser.

Le mardi quinze Janvier, veille du jugement du Roi, ses conseils vinrent comme de coutume. MM. *de Seze* et *Tronchet* prévinrent Sa Majesté de leur absence pour le lendemain.

Le matin du mercredi seize, M. *de Malesherbes* resta assez long-temps avec le Roi et dit à Sa Majesté, en sortant, qu'il viendroit lui rendre compte de l'appel nominal, aussitôt qu'il en sauroit le résultat ; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le dix-sept au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour seize, à six heures du soir quatre municipaux entrèrent dans la chambre et lurent au Roi un arrêté de la commune, portant en substance : « qu'il seroit gardé à » à vue jour et nuit par les quatre municipaux, » et que deux d'entr'eux passeroient la nuit à » côté de son lit. » Le Roi demanda si son jugement étoit prononcé; l'un d'eux (*du Roure*) commença par s'assoir dans le fauteuil de Sa Majesté qui étoit resté debout : il repondit ensuite qu'il ne s'inquiétoit pas de ce qui se passoit à la convention, que cependant il avoit entendu dire qu'on en étoit encore à l'appel nominal. Quelques momens après, M. *de Malesherbes* entra, et anonça au Roi que l'appel nominal n'étoit pas encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée

où logeoit le porteur de bois au palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple entra dans la cour. Un municipal vint tout effrayé dire à M. *de Malesherbes* de se retirer sur le champ. M. *de Malesherbes* sortit après avoir promis au Roi de revenir l'instruire de son jugement. « Quelle est la cause » de votre frayeur, demandai-je à ce commis» saire » ? — « On a mis le feu au Temple, » me dit-il, on l'a mis exprès pour sauver » *Capet* dans le tumulte ; mais je viens de » faire environner les murs par une forte » garde. » Bientôt on apprit que le feu étoit éteint, et que c'étoit un simple accident.

Le jeudi dix-sept janvier, M. *de Malesherbes* entra vers les neuf heures du matin ; j'allai au devant de lui. « Tout est perdu, me » dit-il, le Roi est condamné. » Le Roi qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce ministre se précipita à ses pieds ; il étoit étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs momens sans pouvoir parler. Le Roi le releva et le serra contre son sein avec affection. M. *de Malesherbes* lui apprit le décret de condamnation à la mort ; le Roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émo-

tion : il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

M. *de Malesherbes* rendit compte à sa majesté du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, parens, ennemis personnels, laïcs, ecclésiastiques, députés absent, tous avoient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avoient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le Roi étoit coupable, n'avoient obtenu qu'une majorité de *cinq voix*; plusieurs députés n'avoient voté la mort qu'avec sursis. On avoit ordonné un second appel nominal sur cette question; il étoit à présumer que les voix de ceux qui vouloient retarder l'exécution du régicide, joints aux suffrages qui n'étoient pas pour la peine capitale, formeroient la majorité. Mais aux portes de l'assemblée, des assassins dévoués au duc d'*Orléans* et à la députation de Paris effrayoient de leurs cris, menaçoient de leurs poignards quiconque refuseroit d'être leur complice; et soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa, ou ne voulut rien entreprendre, pour sauver son Roi.

M. *de Malesherbes* se disposoit à sortir ; le Roi obtint de l'entretenir en particulier ; il le conduisit dans son cabinet, et ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa Majesté le reconduisit jusqu'à la porte d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le soir, et de ne point l'abandonner dans ces derniers momens. « La dou» leur de ce bon vieillard m'a vivement ému. » me dit le Roi, en rentrant dans sa chambre où je l'attendois.

Depuis l'entrée de M. *de Malesherbes*, un tremblement universel s'étoit emparé de moi; je préparai cependant tout ce qui étoit nécessaire pour que le Roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même ; debout et en face, je tenois son bassin. Forcé de concentrer ma douleur je n'avois pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître : je le fixai par hasard, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvois rappela au Roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout-à-coup. A cette vue mes genoux se dérobèrent sous moi ; le Roi qui s'apperçut de ma défaillance, me prit les deux mains,

les serra avec force, et me dit à demi-voix : « Allons, plus de courage. » Il étoit observé, un langage muet lui peignit toute mon affection : il y parut sensible ; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité, ensuite je l'habillai.

Sa Majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupé à lire ou à se promener. Dans la soirée, je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvoit avoir besoin de mon service. « Vous avez, me dit le Roi, entendu » le récit de mon jugement. » — Ah ! Sire, » lui dis-je, espérez un sursis ; M. *de Malesherbes* ne croit pas qu'on le refuse. » — « Je ne cherche aucun espoir, me répondit le » Roi, mais je suis bien affligé de ce que M. » d'*Orléans* mon parent a voté ma mort ; lisez » cette liste. » Il me remit alors la liste de l'appel nominal qu'il tenoit à la main. « Le » public, lui dis-je, murmure hautement : *Dumouriez* est à Paris ; on dit qu'il est porteur » du vœu de son armée contre le procès que » l'on fait à votre Majesté. Le peuple est révolté de l'infâme conduite de M. d'*Orléans*. » Le bruit se repand aussi que les ministres » des puissances étrangères vont se réunir

» pour aller à l'assemblée. Enfin, l'on
» assure que les conventionnels craignent une
» émeute populaire. » — « Je serois bien fâché
» qu'elle eût lieu, répondit le Roi, il y auroit
« de nouvelles victimes. Je ne crains pas la
» mort, ajouta ce prince, mais je ne puis en-
» visager sans frémir, le sort cruel que je vais
» laisser après moi à ma famille, à la Reine,
» à nos malheureux enfans !..... Et ses fidèles
» serviteurs qui ne m'ont point abandonné,
» ces vieillards qui n'avoient d'autres moyens
» pour subsister que les modiques pensions
» que je leur faisois ; qui va les secourir ? je
» vois le peuple livré à l'arnarchie, devenir
» la victime de toutes les factions, les crimes
» se succéder, de longues dissentions dé-
» chirer la France. » Puis après un moment
de silence : « O mon Dieu ! étoit-ce là le prix
» que je devois recevoir de tous mes sacri-
» fices ? n'avois-je pas tout tenté pour assurer
» le bonheur des Français ? En prononçant
ces paroles, il me serroit les mains ; pénétré
d'un saint respect, j'arrosai les siennes de mes
larmes ; il me fallut le quitter en cet état. Le
Roi attendit vainement M. *de Malesherbes*.
Le soir, il me demanda s'il s'étoit présenté ;
j'avois fait la même question aux commis-

saires, tous m'avoient répondu que non.

Le vendredi dix-huit, le Roi ne reçut aucune nouvelle de M. *de Malesherbes*, il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé sous sa main, il y lut un logogryphe qu'il me donna à deviner; j'en cherchai le mot inutilement. — « Comment, » vous ne le trouvez pas? il m'est pourtant » bien applicable dans ce moment, me dit-» il, le mot est *sacrifice.* » Le Roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque, le volume de l'histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles I, il en fit la lecture les jours suivans. J'appris, à cette occasion, que Sa Majesté avoit lu deux cents cinquante volumes, depuis son entrée au Temple. Le soir, je pris la liberté de lui observer qu'elle ne pouvoit être privée de ses conseils, que par un décret de la convention, et qu'elle devroit demander qu'on leur permît d'entrer dans la tour. « Attendons jusqu'à demain, » me répondit le Roi. »

Le samedi dix-neuf, à neuf heures du matin, un municipal nommé *Gobeau* entra un papier à la main: il étoit accompagné du

concierge de la tour, nommé *Mathey*, qui portoit une écritoire. Le municipal dit au Roi qu'il avoit ordre d'inventorier les meubles et autres effets : Sa Majesté me laissa avec lui et se retira dans sa tourelle. Alors sous le prétexte d'un inventaire, le municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour être certain, disoit-il, qu'aucune arme, ni instrument tranchant n'avoient été cachés dans la chambre de Sa Majesté. Il restoit à fouiller un petit bureau dans lequel étoit des papiers ; le Roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avoit trois rouleaux au fond d'un tiroir, on voulut en examiner le contenu. — « C'est, » dit le Roi, de l'argent qui ne m'appartient » pas, il est à M. *de Malesherbes*; je l'avois » préparé pour le lui rendre. » Les trois rouleaux contenoient trois mille livres en or ; sur chaque rouleau, le Roi avoit écrit de sa main à M. *de Malesherbes*.

Pendant qu'on faisoit les mêmes recherches dans la tourelle, Sa Majesté rentra dans sa chambre et voulut se chauffer. Le concierge *Mathey* étoit dans ce moment devant la cheminée, tenant son habit retroussé, et tour-

nant le dos au feu. Le Roi ne pouvant se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent concierge restant toujours à la même place, Sa Majesté lui dit avec vivacité de s'éloigner un peu. *Mathey* se retira ; les municipaux sortirent aussi après avoir terminé leurs recherches.

Le soir le Roi dit aux commissaires de demander à la commune les motifs qui s'opposoient à l'entrée de ses conseils dans la tour, desirant au moins s'entretenir avec M. *de Malesherbes* ; ils promirent d'en parler ; mais l'un d'eux avoua qu'il leur avoit été défendu de faire part au conseil-général d'aucune demande de Louis XVI, à moins qu'elle ne fût écrite et signée de sa main. « Pourquoi, » répondit le Roi, m'a-t-on laissé depuis » deux jours ignorer ce changement ? » Il écrivit alors un billet et le remit aux municipaux : on ne le porta que le lendemain matin à la commune. Le Roi demandoit de voir librement ses conseils, et se plaignoit de l'arrêté qui ordonnoit de le garder à vue le jour comme la nuit. « On doit sentir, écri- » voit-il à la commune, que dans la posi- » tion où je me trouve, il est bien pénible

» pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne » point avoir la tranquillité nécessaire pour » me recueillir. »

Le dimanche 20 janvier, le Roi dès son lever, s'informa des municipaux s'ils avoient fait part de sa demande au conseil de la commune; ils l'assurèrent qu'elle avoit été portée sur le champ. Vers les dix heures, j'entrai dans la chambre du Roi, qui me dit aussitôt: « Je ne vois point arriver M. *de Malesherbes.* » — « Sire, lui dis-je, je viens d'ap» prendre qu'il s'est présenté plusieurs fois, » mais l'entrée de la tour lui a toujours été » refusée. » — « Je vais savoir le motif de ce » refus, répondit le Roi, la commune aura » sans doute prononcé sur ma lettre. » Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venoient de sonner, on ouvre tout-à-coup la porte; c'étoit le conseil exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois: *Garat*, ministre de la justice; *Lebrun*, ministre des affaires étrangères; *Grouvelle*, secrétaire du conseil; le président et le procureur-général-syndic du

département ; le maire et le procureur de la commune ; le président et l'accusateur public du tribunal criminel. *Santerre* qui dévançoit les autres, me dit : « annoncez le conseil » exécutif. » Le Roi qui avoit entendu beaucoup de mouvement, s'étoit levé et avoit fait quelques pas ; mais à la vue de ce cortège, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'anti-chambre, dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étois près de lui ; *Garat* le chapeau sur la tête, porta la parole et dit : « Louis, la convention natio- » nale a chargé le conseil exécutif provisoire » de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier ; le secrétaire du conseil » va vous en faire lecture. » Alors *Grouvelle*, secrétaire, déploya le décret, et lut d'une voix foible et tremblante.

Décret de la Convention nationale des 15, 16, 17, 19 et 20 *janvier.*

ARTICLE PREMIER.

La convention nationale déclare Louis Capet, dernier Roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation,

et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.

ART. II.

La convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

ART. III.

La convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention ; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

ART. IV.

Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Pendant cette lecture, aucune altération

tie parut sur le visage du Roi. Je remarquai seulement qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste qu'il porta sur tous ceux qui l'environnoient, leur annonça que la mort étoit sans terreur pour l'innocence. Le Roi fit un pas vers *Grouvelle*, secrétaire du conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche son porte-feuille, et l'y plaça. Puis retirant un papier du même porte-feuille, il dit au ministre *Garat*: « Monsieur » le ministre de la justice, je vous prie de » remettre sur le champ cette lettre à la con- » vention nationale. » Le ministre, paroissant hésiter, le Roi ajouta: » Je vais vous en faire » lecture; » et il lut sans aucune altération ce qui suit;

« Je demande un délai de trois jours pour » pouvoir me préparer à paroître devant » Dieu; je demande pour cela de pouvoir » voir librement la personne que j'indiquerai » aux commissaires de la commune, et que » cette personne soit à l'abri de toute crainte « et de toute inquiétude pour cet acte de cha- » rité qu'elle remplira auprès de moi. »

« Je demande d'être délivré de la sur-
» veillance perpétuelle que le conseil général
» a établie depuis quelques jours. »

» Je demande dans cet intervalle à pouvoir
» voir ma Famille quand je le demanderai,
» et sans témoin ; je desirerois bien que la
» convention nationale s'occupât tout de suite
» du sort de ma Famille, et qu'elle lui permît
» de se retirer librement où elle le jugeroit à
» propos. »

» Je recommande à la bienfaisance de la
» nation toutes les personnes qui m'étoient
» attachées : il y en a beaucoup qui avoient
» mis toute leur fortune dans leurs charges,
» et qui, n'ayant plus d'appointemens, doi-
» vent être dans le besoin, et même de celles
» qui ne vivoient que de leurs appointemens ;
» dans les pensionnaires, il y a beaucoup de
» vieillards, de femmes et d'enfans qui n'a-
» voient que cela pour vivre. »

» Fait à la tour du Temple, le vingt jan-
» vier mil sept cent quatre-vingt-treize.

» (Signé) LOUIS.

Garat prit la lettre du Roi et assura qu'il alloit la porter à la convention. Comme il sortoit, Sa Majesté fouilla de nouveau dans sa poche, en retira son porte-feuille et dit: « Monsieur, si la convention accorde ma » demande pour la personne que je de- » sire, voici son adresse; » puis elle la remit à un municipal. Cette adresse, d'une autre écriture que celle du Roi, portoit: *monsieur Edgowôrth de Firmont*, n°. 483, *rue du Bacq*. Le Roi fit quelques pas en arrière; le ministre et ceux qui l'accompagnoient, sortirent.

Sa Majesté se promena un instant dans sa chambre; j'étois resté contre la porte debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment: le Roi s'approcha de moi; « *Clery*, me dit-il, demandez mon diner. » Quelques instans après, deux municipaux m'appellèrent dans la salle à manger, ils me lurent un arrêté qui portoit en substance; » Que *Louis* ne se serviroit point de couteau » ni de fourchette à ses repas, qu'il seroit « confié un couteau à son valet-de-chambre » pour lui couper son pain et sa viande en » présence de deux commissaires, et qu'en-

» suite le couteau seroit retiré. » Les deux municipaux me chargèrent d'en prévenir le Roi; je m'y refusai.

En entrant dans la salle à manger, le Roi vit le panier dans lequel étoit le dîner de la Reine; il demanda pourquoi l'on avoit fait attendre sa Famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourroit l'inquiéter. Il se mit à table. « Je n'ai pas de couteau, me dit-» il. » Le municipal *Minier* fit part alors à Sa Majesté de l'arrêté de la commune. « Me » croit-on assez lâche, dit le Roi, pour que » j'attente à ma vie; on m'impute des cri-» mes, mais j'en suis innocent, et je mourrai » sans crainte : je voudrois que ma mort fit » le bonheur des Français, et pût écarter les » malheurs que je prévois. » Il régna alors un grand silence. Le Roi mangea peu; il coupa du bœuf avec sa cuiller, rompit son pain : son dîner ne dura que quelques minutes.

J'étois dans ma chambre, livré à la plus affreuse douleur, lorsque sur les six heures du soir, *Garat* revint à la tour : j'allai annoncer au Roi le retour du ministre de la justice. *Santerre* qui le précédoit, s'approche

de Sa Majesté, et lui dit à demi-voix et d'un air riant : « Voici le conseil exécutif. » Le ministre s'étant avancé, dit au Roi qu'il avoit porté sa lettre à la convention, et qu'elle l'avoit chargé de lui notifier la réponse suivante : « Qu'il étoit libre à *Louis* d'appeler » tel ministre du culte qu'il jugeroit à propos, » de voir sa Famille librement et sans té- » moin ; que la nation, toujours grande et » toujours juste, s'occuperoit du sort de sa » Famille ; qu'il seroit accordé aux créan- » ciers de sa maison de justes indemnités ; » que la convention nationale avoit passé à » l'ordre du jour sur le sursis de trois jours. »

Le Roi entendit cette lecture sans faire aucune observation ; il rentra dans sa chambre, et me dit : « Je croyois à l'air de *San-* » *terre*, qu'il alloit m'annoncer que le sursis » étoit accordé. » Un jeune municipal nommé *Boston*, voyant le Roi me parler s'approcha. « Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, » lui dit le Roi, recevez-en mes remerci- » mens. » Le commissaire surprit ne sut que répondre, et je fus moi-même étonné des expressions de Sa Majesté, car ce municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure

douce et intéressante, avoit dit quelques instans auparavant : « J'ai demandé à venir » au Temple pour voir la *grimace* qu'il fera » demain. » (C'étoit du Roi qu'il parloit.) « Et moi aussi, » avoit répondu *Merceraut*, le tailleur de pierres, dont j'ai déjà parlé ; « tout le monde refusoit de venir ; je ne don- » nerois pas cette journée pour beaucoup » d'argent. » Tels étoient les hommes vils et féroces que la commune affectoit de nommer pour garder le Roi dans ces derniers momens.

Depuis quatre jours, le Roi n'avoit pas vus ses conseils ; ceux des commissaires qui s'étoient montrés sensibles à ses malheurs, évitoient de l'approcher ; de tant de sujets dont il avoit été le père de tant de Français qu'il avoit comblés de bienfaits, il ne lui restoit qu'un seul serviteur pour confident de ses peines.

Après la lecture de la réponse de la convention, les commissaires prirent le ministre de la justice à l'écart, et lui demandèrent comment le Roi verroit sa Famille : « En » particulier, répondit *Garat*, c'est l'intention » de la convention. » Les municipaux com-

muniquèrent alors l'arrêté de la commune, qui leur enjoignoit de ne perdre le Roi de vue, ni le *jour* ni la *nuit.* Il fut convenu entre les commissaires et le ministre, que pour concilier ces décisions opposées l'une à l'autre, le Roi recevroit sa Famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermeroit la porte, pour qu'il ne fût pas entendu.

Le Roi rappella le ministre de la justice, pour lui demander s'il avoit fait prévenir M. *de Firmont* : *Garat* répondit qu'il l'avoit amené dans sa voiture, qu'il étoit au conseil, et qu'il alloit monter. Sa Majesté remit à un municipal nommé *Baudrais*, qui causoit avec le ministre, une somme de trois mille livres en or, en le priant de la rendre à M. *de Malesherbes* à qui elle appartenoit. Le municipal le promit, mais il la porta sur-le-champ au conseil, et jamais cette somme ne fut remise à M. *de Malesherbes.* M. *de Firmont* parut, le Roi le fit passer dans la tourelle, et s'enferma avec lui. *Garat* étant parti, il ne resta dans l'appartement de Sa Majesté que trois municipaux.

A huit heures, le Roi sortit de son cabinet et dit aux commissaires de le conduire vers sa Famille; les municipaux répondirent que cela ne se pouvoit point; mais qu'on alloit la faire descendre, s'il le desiroit. « A la » bonne heure, dit le Roi, mais je pourrois » au moins la voir seul dans ma chambre. » — « Non, dit l'un d'eux, nous avons arrêté » avec le ministre de la justice, que ce seroit » dans la salle à manger. » — « Vous avez » entendu, répliqua Sa Majesté, que le dé» cret de la convention me permet de la » voir sans témoin. » — « Cela est vrai, dirent » les municipaux, vous serez en particulier: » on fermera la porte, mais par le vitrage » nous aurons les yeux sur vous. » — « Faites » descendre ma Famille, dit le Roi. »

Pendant cet intervalle, Sa Majesté entra dans la salle à manger; je la suivis, je rangeai la table de côté et plaçai des chaises dans le fond, afin de donner plus d'espace. « Il » faudroit, me dit le Roi, apporter un peu » d'eau et un verre. » Il y avoit sur une table, une carafe d'eau à la glace, je n'apportai qu'un verre et le plaçai près de cette carafe. « Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace,

» me dit le Roi ; car si la Reine buvoit de » celle-là, elle pourroit en être incommodée. » Vous direz, ajouta Sa Majesté, à M. *de* » *Firmont* qu'il ne sorte pas de mon cabinet, » je craindrois que sa vue ne fît trop de mal » à ma Famille. » Le commissaire qui étoit allé la chercher, resta un quart-d'heure ; dans cet intervalle, le Roi rentra dans son cabinet, venant de temps en temps à la porte d'entrée avec les marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la Reine parut la première tenant son fils par la main, ensuite madame Royale et madame Elisabeth : tous se précipitèrent dans les bras du Roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes et ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté dans sa chambre. « Non, dit le Roi, passons dans cette salle, je » ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent et j'en fermai la porte qui étoit en vitrage. Le Roi s'assit, la Reine à sa gauche, madame Elisabeth à sa droite, madame Royale presqu'en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du Roi, tous étoient pen-

chés vers lui, et le tenoient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts-d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyoit seulement qu'après chaque phrase du Roi, les sanglots des princesses redoubloient, duroient quelques minutes, et qu'ensuite le Roi recommençoit à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvemens, que lui-même leur avoit appris sa condamnation.

A dix heures un quart, le Roi se leva le premier et tous le suivirent : j'ouvris la porte ; la Reine tenoit le Roi par le bras droit : leurs Majestés donnoient chacune une main à M. le dauphin ; madame Royale à la gauche tenoit le Roi embrassé par le milieu du corps, madame Elisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avoit saisi le bras gauche de son auguste frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissemens les plus douloureux. « Je vous » assure, leur dit le Roi, que je vous verrai » demain matin, à huit heures : » — « Vous » nous le promettez, répétèrent-ils tous ensemble. » — « Oui, je vous le promets, » — « Pourquoi pas à sept heures, dit la Reine. »

— « Eh bien ! oui, à sept heures, répondit le » le Roi, adieu..... » Il prononça cet adieu d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenoit embrassé; je la relevai et j'aidai madame Elisabeth à la soutenir : le Roi voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassemens, et eut la force de s'arracher de leurs bras. « Adieu... Adieu... » dit-il, et il rentra dans sa chambre.

Les princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir madame Royale, les municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et les gémissemens des princesses dans l'escalier. Le Roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle.

Une demi-heure après, il en sortit, et je servis le souper : le Roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit

un instant après, et demanda aux commissaires de le conduire à la chambre du conseil; c'étoit pour demander des ornemens et tout ce qui étoit nécessaire pour dire la messe, le lendemain matin. M. *de Firmont* n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise, qui avoit été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du conseil, M. *de Firmont* rentra chez le Roi; tout deux passèrent dans la tourelle et y restèrent jusqu'à minuit et demi; alors je déshabillai le Roi, et comme j'allois pour lui rouler les cheveux, il me dit: « Ce » n'est pas la peine, » puis en le couchant, comme je fermois ses rideaux: « *Clery*, vous » m'éveillerez à cinq heures. »

A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens: il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. *de Firmont* que Sa Majesté avoit engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le Roi s'éveilla, et me dit en tirant son rideau : « Cinq heures » sont-elles sonnées ? » — « Sire, elles le sont » à plusieurs horloges, mais pas encore à la » pendule. » Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi, me dit » ce prince, j'en avois besoin : la journée » d'hier m'avoit fatigué ; où est M. *de Firmont*? — « Sur mon lit. » — « Et vous, où » avez-vous passé la nuit? » — Sur une chaise. » — « J'en suis bien fâché, dit le Roi. » — » Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce » moment ? » Il me donna une de ses mains et serra la mienne avec affection.

J'habillai le Roi et le coëffai : pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée ; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où étoit le cachet, il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avoit la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son porte-feuille, sa lorgnette, sa boëte à tabac, et quelques autres effets ; il déposa aussi sa bourse sur la che-

minée : tout cela en silence et devant plusieurs municipaux. Sa toilette achevée, le Roi me dit de prévenir M. *de Firmont*: j'allai l'avertir, il étoit déja levé! il suivit Sa Majesté dans son cabinet.

Pendant ce temps je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avoit apporté à deux heures du matin tout ce qui étoit nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du prêtre, et lorsque tout fut disposé j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je pourrois servir la messe, je lui répondis qu'oui; mais que je n'en savois pas les réponses par cœur; il tenoit un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe et me le remit, puis il prit un autre livre. Pendant ce temps, le prêtre s'habilloit. J'avois placé devant l'autel un fauteuil, et mis un grand coussin à terre pour Sa Majesté; le Roi me fit ôter le coussin, il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni en crin, dont il se servoit ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les municipaux se retirèrent dans l'anti-chambre et je fermai un des

battans de la porte. La messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le Roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia : après la messe, le Roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté : elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri : « *Clery*, » je suis content de vos soins! » — « Ah! » Sire, lui dis-je en me précipitant à ses » pieds, que ne puis-je par ma mort désar- » mer vos bourreaux, et conserver une vie » si précieuse aux bons Français ; espérez, » Sire, ils n'oseront vous frapper. » — » La » mort ne m'effraie point, j'y suis tout pré- » paré : mais vous, continua-t-il, ne vous » exposez pas ; je vais demander que vous » restiez près de mon fils : donnez-lui tous » vos soins dans cet affreux séjour ; rappelez- » lui, dites-lui bien toutes les peines que » j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un » jour peut-être il pourra récompenser votre

» zèle. » — « Ah! mon Maître, ah mon Roi,
» si le dévouement le plus absolu, si mon
» zèle et mes soins ont pu vous être agréa-
» bles; la seule récompense que je desire de
» votre Majesté, c'est de recevoir votre bé-
» nédiction : ne la refusez pas au dernier des
» Français resté près de vous. » J'étois tou-
jours à ses pieds tenant une de ses mains :
dans cet état, il agréa ma prière, me donna
sa bénédiction, puis me releva, et me ser-
rant contre son sein : « Faites-en part à toutes
» les personnes qui me sont attachées : dites
» aussi à *Turgi* que je suis content de lui.
» Rentrez, ajouta le Roi, ne donnez aucun
» soupçon contre vous. » Puis me rappelant,
il prit sur une table un papier qu'il y avoit
déposé : « Tenez, voici une lettre que *Pétion*
» m'a écrite lors de votre entrée au Temple,
» elle pourra vous être utile pour rester ici. »
Je saisis de nouveau sa main, que je baisai,
et je sortis. Adieu, me dit-il encore, adieu...!

Je rentrai dans ma chambre et j'y trouvai
M. *de Firmont*, faisant sa prière à genoux
devant mon lit. « Quel prince, me dit-il en
» en se relevant! avec quelle résignation,
» avec quel courage il va à la mort! il est

» aussi tranquille que s'il venoit d'entendre » la messe dans son palais, et au milieu de » sa Cour. » — « Je viens d'en recevoir, lui » dis-je, les plus touchans adieux ; il a daigné » me promettre de demander que je restasse » dans cette tour auprès de son fils : lorsqu'il » sortira, monsieur, je vous prie de le lui » rappeler, car je n'aurai plus le bonheur de » le voir en particulier. » — « Soyez tran- » quille, » me répondit M. *de Firmont*, et il rejoignit Sa Majesté.

A sept heures, le Roi sortit de son cabinet, m'appella, et me tirant de l'embrasure de la croisée, il me dit : « Vous remettrez ce » cachet (*a*) à mon fils.... cet anneau (*b*) à la » Reine ; dites-lui bien que je le quitte avec » peine.... Ce petit paquet renferme des che- » veux de toute ma Famille; vous lui remet- » trez aussi.... Dites à la Reine, à mes chers » enfans, à ma sœur, que je leur avois pro- » mis de les voir ce matin, mais que j'ai » voulu leur épargner la douleur d'une sé- » paration si cruelle ; combien il m'en coûte » de partir sans recevoir leurs derniers em- » brassemens!.... » Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus doulou-

reux : « Je vous charge de leur faire mes adieux! »... Il rentra aussitôt dans son cabinet.

Les municipaux qui s'étoient approchés, avoient entendu Sa Majesté, et l'avoient vu me remettre les différens objets que je tenois encore dans mes mains. Ils me dirent de les donner ; mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire jusqu'à la décision du conseil, cet avis prévalut.

Un quart-d'heure après, le Roi sortit de son cabinet : « Demandez, me dit-il, si je » puis avoir des ciseaux, » et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires. « Savez- » vous ce qu'il en veut faire ? » — « Je n'en » sais rien. » — Il faut le savoir. » — Je frappai la porte du petit cabinet, le Roi sortit. Un municipal qui m'avoit suivit, lui dit : « Vous » avez desiré des ciseaux, mais avant d'en » faire la demande au conseil, il faut savoir » ce que vous en voulez faire. » — Sa Majesté lui répondit : « — C'est pour que *Clery* » me coupe les cheveux. » Les municipaux se retirèrent ; l'un d'eux descendit à la chambre du conseil, où après une demi-heure de délibération, on refusa les ciseaux. Le muni-

cipal remonta, et annonça au Roi cette décision. « Je n'aurois pas touché aux ciseaux, » dit Sa Majesté ; j'aurois desiré que *Clery* » me coupât les cheveux en votre présence ; » voyez encore, monsieur, je vous prie, de » faire part de ma demande. » — Le municipal retourna au conseil, qui persista dans son refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me disposer à accompagner le Roi pour le déshabiller sur l'échafaud ; à cette annonce, je fus saisi de terreur ; mais rassemblant toutes mes forces, je me préparois à rendre ce dernier devoir à mon Maître, à qui cet office fait par le bourreau, répugnoit, lorsqu'un autre municipal vint me dire que je ne sortirois pas, et ajouta : *Le bourreau est assez bon pour lui.*

Paris étoit sous les armes depuis cinq heures du matin ; on entendoit battre la générale, le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçoit et déplaçoit sans cesse, tout retentissoit dans la tour.

A neuf heures, le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas, *Santerre*, accompagné de sept à huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes et les range sur deux lignes. A ce mouvement le Roi sortit de son cabinet : » Vous venez me chercher, dit-il à *Santerre.* » — Oui. » — « Je vous demande une minute, » et il entra dans son cabinet. Sa Majesté en ressortit sur-le-champ, son confesseur le suivoit ; le Roi tenoit à la main son testament, et s'adressant à un municipal nommé *Jacques Roux*, prêtre jureur, qui se trouvoit le plus en avant : « Je vous prie de re- » mettre ce papier à la Reine, à ma femme : » — « Cela ne me regarde point, répondit ce » prêtre en refusant de prendre l'écrit ; je suis » ici pour vous conduire sur l'échafaud. » Sa Majesté s'adressant ensuite à *Gobeau*, autre municipal : « remettez ce papier, je vous » prie, à ma femme ; vous pouvez en prendre » lecture, il y a des dispositions que je desire » que la commune connoisse. »

J'étois derrière le Roi, près de la cheminée, il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingotte. « Je n'en ai pas besoin, me » dit-il, donnez-moi seulement mon cha-

» peau. » Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. « Messieurs, dit-il, en s'adressant aux mu» nicipaux, je desirerois que *Clery* restât » près de mon fils, qui est accoutumé à ses » soins : j'espère que la commune accueillira » cette demande ; puis regardant *Santerre*, » partons. »

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier il rencontra *Mathey*, concierge de la tour, et lui dit : « J'ai eu un peu de viva» cité avant-hier envers vous, ne m'en veuillez » pas. » *Mathey* ne répondit rien, et affecta même de se retirer lorsque le Roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentimens. Les tambours et les trompettes annoncèrent que Sa Majesté avoit quitté la tour.... Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de vive la nation ! vive la république ! se firent entendre.... Le meilleur des Rois n'étoit plus !..

NOTA.

(*a*) Etant parti de Vienne pour me rendre en Angleterre, je passai à Blankembourg, dans l'intention de faire hommage au Roi de mon manuscrit. Quand ce prince en fut à cet endroit de mon journal, il chercha dans son secrétaire et me montrant avec émotion un cachet, il me dit : « *Clery*, le reconnois-» sez-vous ? « — « Ah ! Sire, c'est le même. » — « Si vous en doutiez, reprit le Roi, lisez » ce billet. » Je le lus en tremblant.... Je venois de quitter M. l'abbé *de Firmont*, et c'étoit le 21 janvier que je retrouvois dans la main de Louis XVIII ce symbole de la royauté, que Louis XVI avoit voulu conserver à son fils. J'adorai les décrets de la Providence et je demandai au Roi la permission de faire graver ce précieux billet. Le voici copié d'après l'original. (1) J'assistai

(1) Ayant un être fidèle, sur lequel nous pouvons compter, j'en profite, pour envoyer à mon frère et ami, ce dépôt qui ne peut être confié qu'entre ses mains. Le porteur vous dira par quel miracle nous avons pu avoir ces précieux gages, je me réserve de vous dire moi-même un jour le nom de celui, qui nous est si utile. L'impossibilité où nous avons été jusqu'à

à la messe que le Roi fait célébrer par M. l'abbé *de Firmont*, le jour du martyre de son frère. Les larmes que j'y ai vu répandre ne sont point étrangères à mon sujet.

(*b*) Cet anneau est entre les mains de Monsieur, il lui fut envoyé par la Reine et madame Elisabeth avec des cheveux du Roi. Voici le billet (2) qui l'accompagnoit.

présent de pouvoir vous donner de nos nouvelles, et l'excès de nos malheurs nous fait sentir encore plus vivement notre cruelle séparation, puisse-t-elle n'être pas longue ; je vous embrasse en attendant comme je vous aime, et vous savez que c'est de tout mon cœur. M. A. Je suis chargée pour mon frère et moi de vous embrasser de tout notre cœur. M. T. LOUIS. Je jouis d'avance du plaisir que vous éprouverez en recevant ce gage de l'amitié, et de la confiance, être réunie avec vous et vous voir heureux, est tout ce que je desire ; vous savez si je vous aime ; je vous embrasse de tout mon cœur. E. M.

(2) Ayant trouvé enfin un moyen de confier à notre frère un des seuls gages qui nous reste de l'être que nous chérissions et pleurons tous, j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir quelque chose qui vient de lui, gardez-le en signe de l'amitié la plus tendre, avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur. M. A. Quel bonheur pour moi, mon cher ami, mon frère, de pouvoir, après un si long espace de temps, vous

parler de tous mes sentimens. Que j'ai souffert pour vous ! Un temps viendra, j'espère, où je pourrai vous embrasser, et vous dire que jamais vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que moi, vous n'en doutez pas j'espère.

FIN.